

6082

E/1984/25

E/ECWA/XI/16/Rev.1

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

RAPPORT SUR LA ONZIÈME SESSION

(22-26 AVRIL 1984)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS 1984

SUPPLÉMENT N° 25



NATIONS UNIES

New York, 1984

84-1626

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

La simple mention d'une cote dans un texte indique qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1984/25
E/ECWA/XI/16/Rev.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	1
<u>Chapitre</u>		
I QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION	2	2
II TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA DIXIEME SESSION	3-17	4
A. Activités des organes subsidiaires	3-4	4
B. Autres activités	5	4
C. Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations	6-17	4
III ONZIEME SESSION DE LA COMMISSION	18-146	8
A. Participants à la session et organisation des travaux	18-25	8
B. Ordre du jour	26	9
C. Compte rendu des débats	27-144	11
D. Programme de travail et priorités	145-146	38
IV RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA ONZIEME SESSION ...		39
<u>Annexes</u>		
I ETAT DES INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION		47
II LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES A LA COMMISSION A SA ONZIEME SESSION		48
III PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS PARUS DEPUIS LA DIXIEME SESSION		51

SIGLES

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CMRADR	Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CST	Centre des sociétés transnationales
DCTD	Département de la coopération technique au service du développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TRAINMAR	Mise au point de la formation dans le domaine des transports maritimes
UNCSTD	Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFSS TD	Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

INTRODUCTION

1. Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis la dixième session. Il a été adopté par la Commission à sa sixième séance, tenue le 26 avril 1984, tel qu'il avait été modifié durant les débats.

I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION

2. A sa sixième séance, tenue le 26 avril 1984, la Commission a décidé de porter les résolutions suivantes à l'attention du Conseil économique et social :

125 (XI) Structure de décision générale de la Commission *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 114 (IX) et la résolution 1982/64 du Conseil économique et social visant à créer un comité permanent pour le Programme, composé de tous les membres de la Commission, comme organe subsidiaire principal de la Commission pour l'assister dans l'exercice de ses responsabilités pour la planification et l'examen du Programme,

Rappelant en outre sa résolution 119 (X) sur la structure de décision de la Commission,

Désireuse d'assurer la participation au niveau ministériel aux sessions annuelles de la Commission,

1. Recommande que le Conseil économique et social désigne le Comité permanent pour le Programme Comité technique et ajoute à son mandat, tel qu'il figure dans la résolution 114 (IX) de la Commission, l'examen de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle en préparation de la réunion de la Commission au niveau ministériel;

2. Décide que l'alinéa (a) de l'article 1 du Règlement intérieur de la Commission soit modifié de la façon suivante: "normalement, tous les ans, en commençant le samedi de la troisième semaine d'avril";

3. Décide en outre que les travaux du Comité technique aient lieu pendant quatre jours, immédiatement suivis par une réunion de la Commission pendant deux jours au niveau ministériel.

6ème séance
26 avril 1984

* Pour le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 82 à 89 et 139 ci-après.

126 (XI) Questions relatives au personnel et à l'administration*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Profondément préoccupée par le taux élevé de postes vacants qui a prédominé à la Commission pendant plusieurs années,

Convaincue que le taux élevé de postes vacants a eu des répercussions graves sur le programme de travail de la Commission,

Reconnaissant que des efforts répétés ont été faits pour trouver du personnel qualifié provenant d'Etats non-représentés ou sous-représentés de la région de la CEAO mais que les difficultés persistent lors du recrutement de ce personnel,

Reconnaissant également que la connaissance de l'Arabe est importante pour le personnel de la CEAO pour pouvoir travailler efficacement,

1. Prie instamment les Etats non-représentés et sous-représentés de s'efforcer d'affecter du personnel permanent, ou détaché pour une période déterminée, compétent pour travailler au secrétariat de la Commission;

2. Prie le Conseil économique et social de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général, par mesure exceptionnelle, limitée à l'emploi à la CEAO, à recruter du personnel de tous les pays membres de la CEAO, même lorsque ce personnel vient de pays membres qui sont, au moment où le cas se présente, sur-représentés au Secrétariat des Nations Unies dans son ensemble;

3. Propose que le nombre de personnel recruté de la sorte ne dépasse pas le total des quotas minimaux assignés aux pays de la CEAO non-représentés ou sous-représentés dans le cas où le personnel nécessaire provenant de ces pays n'est pas disponible;

4. Demande au Conseil économique et social de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies que l'Organisation de libération de la Palestine soit traitée d'une manière compatible avec son statut de membre à part entière de la Commission économique pour l'Asie occidentale en ce qui concerne l'emploi au secrétariat.

6ème séance
26 avril 1984

* Pour le débat de l'alinéa b) du point 6 de l'ordre du jour qui a précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 105 ci-après.

II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA DIXIEME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. Le Comité permanent pour le Programme, qui a été créé en application de la résolution 114 (IX) de la CEAO et approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1982/64, a tenu sa deuxième session du 22 au 26 avril 1984 à Bagdad.

4. Le Comité a examiné un certain nombre de questions dans le cadre des points à son ordre du jour, notamment la suite donnée aux résolutions adoptées par le Comité permanent lors de sa première session et à la résolution 120 (X) de la Commission; le rapport d'exécution du programme; la mise à jour du plan à moyen terme pour la période 1984-1989, les travaux de la Commission en matière de biens d'équipement, de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de sécurité alimentaire et de systèmes d'information. Le rapport final du Comité permanent pour le Programme (E/ECWA/XI/7/Rev.1) a été adopté par la Commission à sa onzième session.

B. Autres activités

5. En ce qui concerne les autres activités de la Commission pendant la période considérée, il convient de se reporter aux documents suivants: E/ECWA/XI/4 (Partie I), E/ECWA/XI/4 (Partie II), E/ECWA/XI/4/Add.1 (Partie I), E/ECWA/XI/4/Add.2 (Partie II), E/ECWA/XI/5 et Add.1, E/ECWA/XI/6 et Add.1, E/ECWA/XI/8, E/ECWA/XI/9 et Add.1, E/ECWA/XI/12, E/ECWA/XI/14 et E/ECWA/XI/15.

C. Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

6. Pendant la période considérée, le secrétariat de la Commission a continué de coordonner les activités du programme avec diverses institutions spécialisées dans plusieurs domaines importants. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), la CNUCED, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, la FAO, le FNUAP, l'OIT, l'ONUDI, le PNUE sont parmi les principales organisations qui ont mené des activités communes avec la CEAO et qui ont apporté leur assistance à la CEAO dans la réalisation de ces activités.

7. Dans le cadre du programme de l'alimentation et de l'agriculture, la coopération avec la FAO portait sur plusieurs domaines. Par exemple, le bulletin de 1983 (sixième) de la CEAO/FAO Agriculture et développement traite de problèmes tels que le contrôle et l'estimation des progrès en matière d'agriculture, des tendances et des changements de politique, et de la promotion de stratégies nationales et de sécurité en matière d'alimentation. Le programme portait également sur les mesures nationales et inter-pays prises pour lutter contre la désertification et pour activer le développement rural intégré. Une mission commune FAO/CEAO/PNUD pour commencer les travaux sur l'évaluation des besoins de formation en matière de planification agricole et d'analyse de projets a été effectuée dans quatre pays: l'Iraq, le Koweït, l'Égypte et l'Arabie saoudite.

8. La CEAO a poursuivi ses consultations avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en ce qui concerne l'assistance de Habitat à la CEAO dans la réalisation de plusieurs activités communes. Dans le cadre du programme des établissements humains, assistance a été apportée aux Etats membres pour perfectionner leur capacité institutionnelle dans le domaine des établissements humains. Plus particulièrement, la CEAO a prêté assistance au Liban en services consultatifs en matière de politique de logement et un rapport sur l'assistance internationale à la région du Yémen frappée par un tremblement de terre a été établi.

9. La division commune CEAO/ONUDI a continué de coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en ce qui concerne la réalisation du programme de développement industriel. Dans le cadre de la partie du programme relative au "repérage des projets régionaux, des industries de biens d'équipement", on a pu distinguer plusieurs projets industriels qui pouvaient se prêter à la coopération régionale. Une réunion d'un groupe d'experts des questions de biens d'équipement et d'industries lourdes d'ingénierie s'est tenue à Bagdad en 1983. Les travaux à venir sur ce programme seront plus particulièrement axés sur les aspects visant à encourager les projets industriels.

10. La Commission a établi des rapports de travail plus étroits avec le PNUE en ce qui concerne le programme sur l'environnement. Plusieurs réunions ont eu lieu entre les experts de la CEAO et le PNUE afin de déterminer des domaines de projets communs qui, avec l'assistance du PNUE, tiendraient compte de considérations d'environnement dans les parties des programmes relatives au Programme sur l'environnement.

11. La coopération entre la CEAO et la CNUCED portait sur des questions telles que les activités de suivi sur le Nouveau Programme substantiel d'action destiné à accroître pendant les années 80 l'aide aux pays les moins avancés (SNPA). Suite à la résolution 118 (X) de la CEAO relative au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, le secrétariat de la CEAO a établi une étude exhaustive par pays en vue de la Conférence d'étude des pays donateurs qui doit avoir lieu en 1984; le PNUD étant l'agence principale. En remplissant son mandat en ce qui concerne le SNPA au niveau régional, la CEAO a également établi un rapport sur l'application du SNPA et la suite qui y a été donnée dans les deux pays les moins avancés de la région. Les négociations entre la CEAO et la CNUCED se sont poursuivies en ce qui concerne la partie du programme de la CEAO relative à la planification à moyen et à long terme. Les travaux ont été étroitement coordonnés avec la CNUCED pour élaborer les activités de ce programme et faire des prévisions. Des négociations semblables se sont poursuivies en ce qui concerne l'application commune avec la CNUCED et le PNUD du projet de mise au point de la formation dans le domaine des transports maritimes (TRAINMAR) afin de répondre aux besoins de formation de la région.

12. Le contribuant financier le plus important au Programme de population de la CEAO est le FNUAP. Le FNUAP a également aidé la CEAO à réaliser plusieurs projets de coopération technique ayant des répercussions importantes sur le développement de la région.

13. La participation de l'OIT comprenait une enquête régionale d'experts sur les ménages en matière de statistiques du travail en vue d'aider à la réalisation du Programme national d'enquête de la CEAO. L'expert de l'OIT a fourni des services consultatifs en vue de la planification et de l'application des projets dans plusieurs pays de la CEAO, y compris la République arabe du Yémen, la Jordanie, les Emirats arabes unis et la République arabe syrienne.

14. Le PNUD a étendu son assistance à la CEAO dans l'application de plusieurs projets importants. Les projets de la CEAO les plus importants appuyés par le PNUD ont été les services d'enquête sur les ménages en Asie occidentale et l'Institut arabe de planification au Koweït. En tant qu'agent d'exécution de ce dernier projet, la CEAO a continué de coordonner le programme de bourse avec le Département de la coopération technique pour le développement (DCTD). Les négociations entre la CEAO et le PNUD concernant le financement d'un projet relatif à la création d'un institut régional arabe d'études bancaires et financières se poursuivent encore. La CEAO a également collaboré étroitement et coordonné ses travaux avec le PNUD, la Banque mondiale et les membres du Conseil de coopération du Golfe en application de la résolution 117 (X) de la CEAO relative à l'assistance internationale à la région du Yémen frappée par un tremblement de terre.

15. Pour la mise en oeuvre de son Programme pour la Science et la technique, la CEAO a coopéré étroitement avec un certain nombre d'institutions spécialisées: le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (UNFSSTD), le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (UNCSTD), l'ONUDI et la CNUCED. L'UNFSSTD a fourni des fonds pour l'application de la partie du programme concernant le rapport qui existe entre les procédés d'importation de technologie et le développement du potentiel technologique qui a abouti à une réunion de travail en octobre 83. Le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a organisé une conférence et l'ONUDI et la CNUCED ont fourni des documents à la réunion de travail.

16. Les activités communes de la CEAO et du Groupe du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales sur les questions touchant aux sociétés transnationales dans le cadre de ce programme ont porté sur plusieurs points, notamment sur l'analyse des opérations des banques transnationales dans certains pays particuliers de la CEAO. En coopération avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (CST), des consultations préliminaires entre le CEAO et la CEA ont lieu en vue de la tenue en 1984 d'une réunion des Etats arabes portant sur les opérations des banques transnationales dans la région de la Ligue des Etats arabes. La CEAO a également collaboré avec le CST en ce qui concerne l'application de la partie du programme relative à la pertinence du Code de conduite sur les sociétés transnationales dans les pays d'Asie occidentale.

17. Les autres organisations avec lesquelles la CEAO a établi des rapports de travail étroits et renforcé les domaines de coopération mutuelle sont l'Unesco, l'OMS et quelques organisations régionales, telles que la Ligue des Etats arabes et ses institutions spécialisées.

III. ONZIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participants à la session et organisation des travaux

18. La onzième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) s'est tenue à son siège à Bagdad, Iraq, du 22 au 26 avril 1984. Les débats se sont déroulés en six réunions.

19. Les représentants des membres suivants ont participé à la session* : Arabie saoudite, Bahrein, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, l'Organisation de libération de la Palestine, Qatar, Yémen et Yémen démocratique.

20. Les représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants ont participé à la session: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, l'Union internationale des télécommunications, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Secrétariat des Nations Unies (New York), le Programme alimentaire mondial, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale de la santé.

21. Les représentants des organisations régionales et intergouvernementales suivantes ont participé à la session en tant qu'observateurs: la Fédération arabe des industries mécaniques, la Fédération arabe des industries alimentaires, l'Organisation arabe de développement industriel, l'Institut arabe de formation et de recherche en matière de statistiques, l'Organisation arabe du travail, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, l'Organisation arabe pour le développement agricole, l'Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie, l'Institut arabe du pétrole pour la formation, l'Institut arabe de planification-Koweït, l'Union arabe des télécommunications, l'Union arabe des producteurs de poissons, le Fonds arabe pour le développement économique et social, la Fédération des Conseils arabes pour la recherche scientifique, la Chambre internationale de commerce, le Fonds iraquien pour le développement extérieur, la Chambre de commerce et de l'industrie du Koweït, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole.

* Pour les noms des participants à la session, voir le document E/ECWA/INF.4/Rev.3.

22. La Commission a adopté les propositions contenues dans le document E/ECWA/XI/2 telles qu'elles ont été modifiées pour l'organisation de ses travaux.

23. En vertu de l'article 4 du mandat de la Conférence, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants: Allemagne, République fédérale d', Algérie, Belgique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie ont participé à titre consultatif aux travaux de la onzième session. La République démocratique populaire de Corée et la Suisse ont également participé aux réunions au même titre.

24. A sa première séance, la Commission a élu à l'unanimité M. Haider Abu Bakr Al-Attas, ministre de la construction du Yémen démocratique, président de la onzième session; M. Muhammad Al-khadim Al-Wajih, ministre des finances du Yémen et M. Jamal Al-Surani, représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, vice-présidents; et M. Muhammad Wafiq Husni, directeur du Département des affaires économiques internationales au Ministère des affaires étrangères d'Egypte, rapporteur de la session.

25. Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire de la Commission, les membres du Bureau de la Commission ont examiné les pouvoirs des représentants et les ont trouvés en bonne et due forme.

B. Ordre du jour

26. A sa première séance, la Commission a adopté l'ordre du jour ci-après, qui figure dans le document E/ECWA/XI/1/Rev.2:

- 1) Ouverture de la session
- 2) Election du Bureau
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Organisation des travaux
- 5) Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission à participer à titre consultatif aux travaux de la onzième session de la Commission
- 6) Rapport sur les activités de la Commission:
 - a) Etat d'avancement de l'exécution du programme de travail
 - b) Suite donnée aux résolutions de la Commission

- i) Résolution 119(X) de la CEAO relative à la structure de décision de la Commission
 - ii) Résolution 115(X) de la CEAO relative au programme de travail et aux priorités pour la période 1984-1985
 - iii) Résolution 117(X) de la CEAO relative à l'assistance internationale à la région du Yémen frappée par un tremblement de terre
 - iv) Résolution 118(X) de la CEAO relative au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés
 - v) Résolution 123(X) de la CEAO relative à l'étude générale de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe palestinien
 - vi) Résolution 116(X) de la CEAO sur les questions relatives au personnel et à l'administration
- c) Examen et évolution à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement
- 7) Suite donnée au niveau régional aux travaux des Conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO:
- a) Consultations intergouvernementales régionales sur le développement rural dans la région du Proche-Orient
 - b) Réunion préparatoire régionale de l'Asie occidentale sur l'Année internationale de la jeunesse
 - c) Réunion préparatoire régionale de l'Asie occidentale pour le septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants
 - d) Conférence régionale de la population dans le monde arabe en préparation de la Conférence internationale sur la population
- 8) Travaux préparatoires de la Commission pour ONUDI IV
- 9) Situation financière des programmes de la Commission

- 10) Questions courantes en matière de coopération et d'intégration régionale (résolution 119(X) de la CEA0)
- 11) Coopération entre pays en développement et organisations régionales
- 12) Amendements au Règlement intérieur provisoire de la Commission
 - a) Date d'ouverture de la session
- 13) Décennie des transports et des communications en Asie et dans le Pacifique
- 14) Décentralisation des activités économiques et sociales dans les commissions régionales et renforcement de celles-ci (résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration du secteur économique et social du système des Nations Unies)
- 15) Questions diverses
- 16) Rapport du Comité permanent pour le Programme
- 17) Adoption du rapport de la Commission sur sa onzième session

C. Compte rendu des débats

27. La session a été ouverte par M. Taha Yassine Ramadan, premier adjoint au Premier Ministre d'Iraq, qui s'est déclaré très heureux d'accueillir la onzième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale à son siège permanent, à Bagdad. Il a formulé des vœux de succès pour les travaux de la Commission et a exprimé l'espoir que la Commission parvienne à des résultats positifs qui favoriseraient une action économique commune de la part des Etats membres. Il a observé que l'ordre du jour comprenait un certain nombre de questions importantes, notamment l'examen et l'évolution des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et les travaux préparatoires pour la Conférence internationale sur la population et pour la Quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

28. L'orateur a souligné la nécessité de désigner les obstacles et de formuler des propositions positives en vue de favoriser une action économique commune.

Il a rappelé combien la situation économique internationale se détériorait à cause du fossé de plus en plus grand entre pays en développement et pays développés, ce qui constitue un grave problème et une source d'instabilité. Il a également rappelé le fait que la crise économique actuelle était denevue une manifestation chronique du déséquilibre de la structure économique internationale, comme en témoignaient les taux de change variables, les taux d'intérêt croissants, le ralentissement du commerce international dans les pays en développement, les taux élevés du chômage et une tendance générale au protectionnisme et à des pratiques restrictives dans les pays industrialisés développés avec toutes les conséquences négatives que cela entraîne pour le potentiel de développement des pays en développement.

29. Des relances économiques à court-terme ne pourraient pas corriger le déséquilibre structurel dans les relations **économiques** internationales; pour cela il faudrait restructurer l'ordre économique international actuel sur une base plus juste et changer radicalement les politiques des pays développés. L'orateur a appelé l'attention sur l'interdépendance croissante entre le destin économique et la stabilité politique des deux groupes, pays en développement et pays développés. Il a dit également que les pays en développement avaient été plus durement touchés qu'aucun autre groupe par les conséquences néfastes de la détérioration de la structure économique internationale car ils connaissaient un déclin des prix des produits de base, un déficit croissant de leur balance de payments, le fardeau de leur dette extérieur et une réduction de leur produit national brut, qui entraînaient nombre de ces pays, notamment, les moins avancés d'entre eux, à réduire leurs programmes d'investissement et leurs importations de biens fondamentaux.

30. Il a observé que les pays arabes avaient été touchés de la même manière que les autres pays en développement par les répercussions néfastes de la situation économique internationale due à la crise économique et aux politiques économiques restrictives poursuivies par les pays industriels développés. Les termes de l'échange en régression ont de toute évidence gêné le cours du processus de développement. Les pays arabes en général et les moins avancés d'entre eux en particulier ont été durement touchés par le haut niveau des taux d'intérêt et l'ampleur croissante du fardeau de leur dette étrangère qui menaçait de les réduire à un état de récession économique. En conséquence, non seulement les Etats mais les organisations régionales et internationales devraient prendre des mesures efficaces pour rectifier les déséquilibres des situations économiques régionales et internationales. L'orateur a exprimé l'espoir que la CEAO orienterait ses programmes de manière à renforcer l'autonomie collective en favorisant le progrès arabe indépendant et équilibré afin de réaliser les objectifs de la Stratégie de l'action économique arabe commune, tirant le meilleur avantage possible des autres expériences régionales et internationales.

31. L'orateur a évoqué la quatrième réunion au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à Casablanca au début de 1984 et rappelé les résolutions adoptées lors de cette réunion relatives au renforcement de la coopération entre les membres. Il a appelé l'attention sur l'aide alimentaire urgente et autre assistance apportée aux 10 pays du Sahel. Il a observé que la CNUCED VI n'avait pas donné de résultats positifs et il a regretté que les efforts faits au cours de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à faire progresser les négociations économiques globales n'aient pas abouti à cause d'un manque de volonté politique de la part de certains pays industrialisés. Evoquant les événements qui ont eu lieu dans la région au cours de l'année écoulée, il a rappelé la résolution adoptée lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui priait le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour mobiliser toute l'assistance possible au sein du système des Nations Unies pour aider le Gouvernement du Liban à se reconstruire et à se développer. L'orateur a assuré l'appui de l'Iraq dans toutes les tentatives visant à aider le Gouvernement et le peuple du Liban à retrouver leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Il a condamné les pratiques de l'entité sioniste à l'encontre du peuple arabe palestinien et il a souligné que les Nations Unies devraient adopter des résolutions qui condamneraient ces pratiques immorales, affirmeraient le droit de ce peuple à sa patrie et demanderaient l'application des résolutions relatives à l'apport d'aide au peuple arabe palestinien.

32. L'orateur a exprimé l'espoir que les efforts internationaux, islamiques et non alignés parviendraient à mettre un terme au conflit irano-iraquien sur une base de règlement équitable, acceptable aux deux parties. La poursuite du conflit avait causé un grave préjudice aux économies des deux pays et avait provoqué une faille dans la position unie prise auparavant par les pays en développement dans les forums internationaux. L'orateur a invité la communauté internationale à endosser sa responsabilité quant à la cessation de ce conflit et a demandé aux Nations Unies d'initier de réels efforts afin de parvenir à une solution acceptable aux deux parties, comme le prévoit la Charte. Il a fait observer que le gaspillage des ressources arabes dû à la poursuite de cette guerre empêcherait les Nations Unies et la CEAO de jouer leur rôle et de s'acquitter de leurs tâches en ce qui concerne l'application de leurs programmes destinés à faire avancer le processus de développement dans leurs pays membres.

33. M. Jawad Al-Anani, ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme du Royaume hachémite de Jordanie, s'est ensuite adressé aux participants à la session au nom du Président de la dixième session. Il a souligné la nécessité d'une action économique commune et a attiré l'attention sur le fait que les programmes de la Commission et des organisations régionales et arabes devraient porter sur la création d'une solide base scientifique pour une économie saine et l'intégration industrielle. Relever les défis et faire face aux dangers ne pouvait se faire que par la coopération et la solidarité, en répondant aux besoins et en parvenant à l'autonomie et à la prospérité.

34. Il a ensuite été donné lecture du message du Secrétaire général des Nations Unies à la onzième session dans lequel le Secrétaire général saluait les participants et notait que la CEAO n'avait pas échappé aux conséquences négatives des événements économiques et politiques mondiaux qui avaient eu des effets néfastes sur les pays les moins avancés du tiers-monde. Il a exprimé l'espoir que 1984 connaîtrait une amélioration des économies des pays en développement en s'attaquant aux questions clés à long terme afin de placer l'économie mondiale et les rapports Nord-Sud sur une base plus solide et plus juste.

35. Les lents progrès accomplis dans l'application de la stratégie Sud-Sud sont l'objet d'une autre source de préoccupation. Il faudrait que l'autonomie collective soit réalisée de telle sorte que les ressources disponibles des pays en développement puissent être utilisées au mieux. L'orateur a rappelé la résolution de l'Assemblée générale relative à la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et la résolution du Conseil économique et social relative à la promotion de la coopération économique et technique entre les pays en développement. Il s'est déclaré satisfait des idées concrètes que le secrétariat de la Commission a déjà évoquées en vue de l'application de ces résolutions et d'autres.

36. Il a souligné l'importance de renforcer la coopération mutuelle entre la Ligue des Etats arabes, les organisations arabes régionales et la CEAO dans les domaines du développement et de l'intégration économique et sociale.

37. Ensuite, le Secrétaire exécutif de la Commission s'est adressé aux participants à la session. Il a d'abord remercié M. Taha Yassine Ramadan, premier adjoint au Premier Ministre d'Iraq, d'avoir honoré de sa présence la réunion d'ouverture de la onzième session. Il a ensuite exprimé sa gratitude au Président de l'Iraq et au Gouvernement et au peuple d'Iraq. Il s'est déclaré satisfait des efforts du Président de la dixième session et des membres du Bureau pour assurer le succès de cette session.

38. Le Secrétaire exécutif, en évoquant les progrès réalisés par la Commission en 1983, a fait observer que l'installation du secrétariat à son siège permanent avait garanti des conditions de travail favorables qui avaient permis à la Commission d'intensifier ses efforts et de se sentir plus sûre et plus satisfaite de l'importance de ses réalisations malgré les difficultés et les contraintes affectant ses activités.

39. Il a fait état de la préoccupation dominante du monde, en disant que la situation dans la région arabe n'était pas moins préoccupante malgré les progrès réalisés dans certains domaines. Il y avait eues des indicateurs de progrès au cours de l'année précédente dans les conditions économiques de certains pays industrialisés accompagnés d'un relatif déclin des taux de l'inflation et des signes de croissance économique bourgeonnante. Cette tendance n'avait toutefois aucun effet tangible sur les pays en développement, dans la plupart desquels

l'endettement augmentait encore. Les taux d'intérêt restaient élevés privant ainsi ces pays de ressources dont ils avaient grand besoin pour créer une situation favorable à l'investissement et pour créer davantage de débouchés à l'emploi. Il a mis en garde contre une baisse des niveaux de revenu moyen par habitant dans les pays en développement d'environ 5 pour cent à la fin 1984 en comparaison avec les niveaux enregistrés au début des années 80, si la communauté internationale ne prends pas des mesures audacieuses et décisives pour réformer l'ordre économique international actuel.

40. Le Secrétaire exécutif a poursuivi en évoquant les conséquences néfastes des tendances récessionnistes mondiales sur le processus de développement de la région de l'Asie occidentale. L'une de ces conséquences est le déclin des revenus pétroliers qui avait suivi leur hausse constante au cours des années 70. Cela était dû à la chute de la demande étrangère combinée aux difficultés de commercialisation et à la réduction de la production de certains pays de la région. En conséquence, certains pays producteurs de pétrole ont connu un déficit budgétaire global pour la toute première fois.

41. Le Secrétaire exécutif a également passé en revue les événements qui avaient affecté le cours du développement économique de la région, notamment la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la crise libanaise, l'occupation continue du Liban du Sud par Israël et d'autres territoires arabes ainsi que la question de la Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient, ainsi que des considérations liées aux dimensions économiques de la sécurité nationale et des menaces d'atteintes aux aspects culturels et sociaux de l'identité nationale. Il a souligné le fait que cette combinaison de facteurs n'avait pas seulement touché le cours du développement dans la région mais aussi le volume d'aide fournie par les pays producteurs de pétrole dans le cadre de la coopération internationale. L'aide qu'ils fournissent aux pays du tiers-monde est toutefois encore supérieure au niveau de un pour cent de leur produit national brut, comme le prévoit la Stratégie internationale du développement et plus élevée que celle des pays industrialisés.

42. Les conditions économiques et sociales de la région ont posé un certain nombre de conditions requises fondamentales à l'amélioration des bases et des plans du développement. Les conditions requises les plus pressantes qui touchent le progrès du développement sont: tout d'abord, le renforcement et l'expansion du potentiel de l'intégration économique arabe et l'action arabe commune accrue dans divers domaines par l'intermédiaire d'organisations régionales arabes; deuxièmement, l'élimination des déséquilibres et des lacunes dans les plans de développement actuels étant donné les variables nationales, régionales et internationales et la rectification du cours et du plan de développement de manière à diversifier et à élargir les capacités de production, à se prémunir contre les dangers de la récession économique et à parvenir à un niveau plus élevé de sécurité alimentaire; troisièmement, la rationalisation de la consommation publique et privée et la désignation des domaines d'investissement et des dépenses courantes sur la base de la faisabilité économique et de l'utilité

sociale; et, quatrième, le développement des ressources humaines et l'amélioration des techniques et structures qui sont des questions fondamentales dans la région, ainsi que la stimulation de la créativité scientifique et technologique, l'utilisation du potentiel technologique et scientifique mondial, l'organisation et la rationalisation tant des mouvements de main-d'oeuvre arabe que des mouvements de main-d'oeuvre étrangère.

43. Le Secrétaire exécutif a ensuite appelé l'attention sur de nombreuses études et la recherche approfondie effectuée par la CEAO et sur sa participation, avec des institutions spécialisées des Nations Unies, à l'organisation de séries de réunions, traitant des divers programmes de la Commission. Il a ajouté que la Commission avait repris la question de ses communiqués périodiques et de ses publications relatives à l'agriculture, aux questions de population, de statistiques, de commerce extérieur et aux études sur les femmes et qu'il y avait eu également des succès notables dans le domaine de la coopération technique et des services consultatifs offerts aux États membres et aux organisations régionales arabes.

44. Le Secrétaire exécutif a également rappelé la signature d'un memorandum d'accord sur la coopération entre la CEAO et la Ligue des États arabes; la participation de la CEAO à une réunion organisée conjointement par les Nations Unies, la Ligue des États arabes et leurs organismes respectifs, qui s'est tenue à Tunis en 1983. Elle a abouti au rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil économique et social (A/38/229) et à la résolution 38/6 de l'Assemblée générale relative à la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes.

45. La Conférence régionale de la population dans le monde arabe en vue de la Conférence internationale sur la population, qui s'est tenue à Amman du 25 au 29 mars 1984, à laquelle tous les États membres de la Ligue des États arabes ont été invités, constituait la première entreprise commune entre la CEAO et la Ligue.

46. Dans le cadre de la consolidation de la coopération et de la coordination entre la Commission et les organisations et fédérations arabes, le Secrétaire exécutif a évoqué la signature relative à la coopération et à la coordination avec l'Organisation du développement industriel arabe. Il a ajouté que la CEAO se préparait également à signer un mémorandum semblable avec l'Organisation arabe pour le développement agricole.

47. A cet égard, le Secrétaire exécutif a souligné la volonté de la Commission de continuer de favoriser et de consolider la coopération technique régionale dans ses divers domaines de compétence. Cette volonté expliquait le choix des "Questions courantes en matière de coopération et d'intégration régionales" comme sujet d'étude de la session en cours de la Commission.

48. Il a appelé l'attention sur la contribution de la CEAO en ce qui concerne la répartition des domaines d'activité entre les organes centraux et les commissions régionales des Nations Unies; un domaine spécifique avait été assigné à chaque commission régionale et la CEAO avait été chargée du programme de développement social.

49. Le Secrétaire exécutif a conclu en soulignant la nécessité d'une interaction plus étroite entre le secrétariat et les membres de la Commission soit dans le contexte des travaux du Comité permanent pour le Programme soit par les réactions et les observations relatives aux études, aux travaux de recherche et aux publications produites par la Commission car ces échanges permettraient à la CEAO d'avoir une perception plus exhaustive des conditions existantes dans la région et, par conséquent, de jouer un rôle plus efficace pour répondre à ses besoins et à ses aspirations.

50. Des déclarations ont été faites par le responsable de la Section chargée des intérêts des Etats-Unis en Iraq, l'ambassadeur de France, le représentant de la Ligue des Etats arabes, l'ambassadeur des Pays-Bas, l'ambassadeur de la Pologne, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, l'ambassadeur de Roumanie, l'ambassadeur de Turquie, l'ambassadeur de l'Union soviétique, le représentant de la CNUCED, le représentant du FNUAP, le représentant de la Division de la population au Département des affaires économiques internationales au Siège des Nations Unies, qui se sont tous déclarés satisfaits des efforts de la Commission et de la volonté des pays, des organisations et des départements de coopérer avec elle. A cet égard, les observateurs de la France et des Pays-Bas ont annoncé des contributions spéciales en vue de la mise en oeuvre du programme de travail au cours de l'année 1984.

1. Rapport sur les activités de la Commission
(point 6 de l'ordre du jour)

a) Etat d'avancement de l'exécution du programme de travail

51. Les questions comprises dans ce point sont traitées dans quatre documents préparés par le secrétariat. Le premier de ces documents (E/ECWA/XI/4 (Partie I)) traitait de l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail, notamment le programme d'activités des divisions et services de la CEAO pour 1983 et les activités initiées par la Commission sur la demande de ses Etats membres et de l'Organisation des Nations Unies. Le deuxième document (E/ECWA/XI/4 (Partie II)) contenait un rapport sur les activités de coopération technique, y compris les services consultatifs rendus par la Commission aux pays membres. Les troisième et quatrième documents (E/ECWA/XI/4/Add.1 (Partie I et Partie II)) résumaient les études et rapports préparés en relation avec les divers éléments du programme.

52. Le Secrétaire exécutif a passé en revue les activités les plus importantes liées à chacun des 14 programmes énoncés dans le document E/ECWA/XI/4. L'examen de chaque programme a provoqué un certain nombre d'observations et de déclarations de la part des représentants des Etats membres qui peuvent être résumées comme suit.

53. Le représentant du Qatar a soulevé la question du retard dans la distribution des documents aux participants. Le secrétariat a répondu que la plupart des documents avaient été distribués plus de six semaines avant la réunion aux ambassades des Etats membres comme le prévoient les instructions des Nations Unies. Toutefois, un petit nombre de documents ont été distribués plus tard car certaines données nécessaires n'étaient pas disponibles. C'était le cas des documents relatifs à l'étude de la Stratégie internationale du développement et à l'ONUDI IV. Le Secrétaire exécutif a suggéré que les Etats membres devraient envisager avec lui le meilleur moyen de transmettre les documents pour éviter tout retard.

54. En ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture et à propos de l'élément du programme relatif à l'analyse du plan et à l'assistance directe à la planification agricole, le représentant de l'Arabie saoudite a demandé des renseignements sur l'accord commun nécessaire sur ce qui constituait le concept de la sécurité alimentaire au niveau régional. Le secrétariat a expliqué que l'accord nécessaire portait sur la désignation des produits de base stratégiques, l'importance du stock de ces produits à fournir et la manière dont ces stocks devraient être gérés et transportés entre les pays de la région.

55. A cet égard, le représentant de l'Egypte a appelé l'attention sur la nécessité de réaliser une coordination globale entre les stratégies de développement des pays de la région. Il a ajouté que cette coordination ne devrait pas avoir lieu dans un seul secteur, pris séparément des autres secteurs et activités. Le secrétariat a répondu qu'il était pleinement d'accord avec les vues exprimées par le représentant de l'Egypte et a expliqué que, conformément à la résolution 76(VI) de la CEAO, un projet de stratégie avait été élaboré lors d'une réunion d'un groupe d'experts, à Beyrouth, en 1979. En 1980, la Commission avait, lors de sa septième session, révisé et adopté cette stratégie. La stratégie était alors parue sous sa forme finale en décembre comme document E/ECWA/DPD/14/1/Rev.2 et constituait la contribution de la Commission à la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

56. A propos d'une étude de la CEAO, selon laquelle l'une des contradictions fondamentales du processus de planification agricole en Iraq était l'incompatibilité des méthodes actuelles de planification avec les modes de production dominants, le représentant de l'Iraq a déclaré que sa conclusion était fautive. Il a relaté l'expérience de l'Iraq en matière de planification agricole et il a déclaré que cette planification procurait vraiment à la production agricole des conditions d'unités de production à divers niveaux visant à hausser et à améliorer les taux et les niveaux de production. Des opérations de planification dans le secteur agricole ont commencé par des projets de base qui ont pris beaucoup de temps et ont entraîné des dépenses considérables, en particulier lorsqu'il y avait des travaux de drainage et de désalinisation à effectuer. Le secrétariat a expliqué que l'étude évoquée par le représentant de l'Iraq avait été réexaminée avec la FAO et avait été

discutée à une réunion d'experts composée de représentants de la FAO et du Ministère de la Planification de l'Iraq ainsi qu'un certain nombre d'autres experts, et que le réexamen de l'étude était en cours avec les organes intéressés en vue de la rédiger sous sa forme finale.

57. Le représentant de la Jordanie a déclaré que l'examen par le secrétariat des éléments du programme exigeait la clarification d'un certain nombre de problèmes qui empêchent leur mise en oeuvre et que des solutions soient proposées pour surmonter ces problèmes. Il a également demandé l'application d'un projet régional sur la formation à court et à long terme en matière de planification agricole conçue pour surmonter les problèmes de ce secteur. Le secrétariat a expliqué qu'un tel projet était en cours d'application en coopération entre la CEAO, la FAO, et l'Institut arabe de planification. A cet égard, il y avait également un projet intégré, dont le financement et l'application probables étaient à l'étude.

58. Pour ce qui est de l'élément du programme sur la promotion des programmes de stratégie nationale en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire, le représentant de l'Arabie saoudite a fait objection à l'étude qui certifiait que la région arabe était dépendante de façon inquiétante d'approvisionnements étrangers pour faire face à ses besoins en denrées alimentaires de base. Il a fait observer que l'Arabie saoudite était parvenue à un haut niveau d'autonomie en blé et en légumes. L'Arabie saoudite a dépensé des milliards de riyals en culture et en élevage et le représentant de l'Arabie saoudite a demandé que les renseignements sur la question soient inclus dans le rapport de la Commission. Le secrétariat a répondu que l'expérience saoudienne en production de blé avait été unique et montrait que si les Etats arabes suivaient de bonnes méthodes agricoles et intéressaient les agriculteurs, ils parviendraient à l'autonomie.

59. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à quel stade en était l'étude menée par la CEAO sur la question de la sécurité alimentaire dans les territoires occupés. Le secrétariat a expliqué que l'étude était un projet commun entre la CEAO et l'Organisation arabe pour le développement agricole dont la préparation avait été confiée à la Fondation arabe pour la recherche et le transfert de technologie située sur la Rive occidentale. Un projet de cette étude était maintenant prêt et serait transmis aux autorités compétentes de l'Organisation de libération de la Palestine pour avis avant sa publication.

60. Quant à l'élément du programme portant sur l'assistance dans les arrangements régionaux pour la sécurité en céréales alimentaires, le représentant du Qatar a appelé l'attention sur le fait que les efforts faits par la CEAO étaient plus concentrés au niveau national qu'au niveau régional et il a demandé une meilleure coordination des importations en denrées alimentaires de base, y compris en céréales alimentaires. Le secrétariat était d'accord sur l'importance accordée à la concentration des efforts en matière de sécurité alimentaire au niveau régional plutôt qu'au niveau national.

61. Sur le même sujet, le représentant du Fonds arabe pour le développement économique et social a passé en revue les efforts tant du Conseil arabe économique et social que du Fonds dans le domaine de la sécurité alimentaire.

62. En ce qui concerne les questions et les politiques de développement et l'élément du programme relatif à l'enquête et à l'analyse des progrès économiques et sociaux dans les pays d'Asie occidentale, le représentant de l'Égypte, à propos de la situation pétrolière a fait observer qu'il serait nécessaire d'effectuer une étude réaliste qui montrerait les prévisions à court, moyen et long terme.

63. En ce qui concerne l'environnement, le représentant de l'Iraq a souligné l'importance d'établir des principes et des normes fondamentaux pour la protection de l'environnement contre la pollution qui serviraient de base à l'approbation des projets de développement dans les secteurs industriels, agricoles et autres du point de vue du contrôle de la pollution et de la protection de l'environnement. Il a relaté l'expérience acquise par l'Iraq dans ce domaine par son Conseil pour la protection de l'environnement, organisme lié au Ministère de la santé.

64. En ce qui concerne le développement industriel, le représentant de la Jordanie a parlé de l'importance de ces éléments du programme pour lesquels les travaux ont été terminés à cause du transfert de personnel ou de postes restés vacants. Le représentant de l'Égypte a souligné de nouveau les observations faites par le représentant de la Jordanie. Le secrétariat a expliqué que la raison pour laquelle les travaux sur un certain nombre d'éléments du programme avaient été arrêtés, en plus des raisons déjà mentionnées était que d'une part, les fonds nécessaires à leur exécution n'étaient pas disponibles dans les sources extra-budgétaires, et, d'autre part, au fait que certaines organisations et certains fonds arabes et régionaux étaient engagés dans des projets semblables. Le secrétariat n'avait pas eu d'autre choix que d'annuler ces éléments afin d'éviter le double-emploi et le gaspillage du potentiel disponible.

65. Le représentant du Qatar a fait une observation en ce qui concerne la nécessité pour la CEAO de donner toute son attention aux industries faciles à implanter dans la région, telles que les industries pétrochimiques et d'engrais, plutôt qu'aux industries exigeant des qualifications élevées et une longue période de préparation.

66. En ce qui concerne le commerce international, le représentant de l'Égypte a demandé que soit encouragée la coopération entre les pays de la région, puis avec les pays en développement et seulement ensuite avec les autres pays. Le secrétariat a informé que les études qu'il menait étaient destinées à rechercher

les moyens d'élargir et de diversifier le commerce des Etats de la région afin de réduire leur confiance excessive en un petit nombre de produits de base et de marchés. A cet égard, les activités de la Commission étaient, et continuent d'être, en premier lieu orientées vers la stimulation du commerce entre les Etats de la région.

67. En ce qui concerne les ressources naturelles, le représentant de la Jordanie a suggéré de terminer deux études en cours sur les éléments du programme relatifs aux besoins en main d'oeuvre qualifiée dans le secteur des ressources minérales et à l'encouragement de la gestion et de l'administration efficaces des ressources en eau. Leurs besoins en main d'oeuvre qualifiée devraient être étudiés de la même manière dont l'étude sur les besoins en main d'oeuvre qualifiée du secteur de l'énergie dans le sous-programme sur les besoins en main d'oeuvre qualifiée dans le secteur du pétrole et du gaz a été menée. Le secrétariat a expliqué que le développement des qualifications humaines en matière de ressources en eau était l'un des sujets discutés à la deuxième réunion régionale sur l'eau réunie par la CEAO à Riyadh du 30 décembre 1978 au 3 janvier 1979. Le secrétariat a appelé l'attention sur la récente étude menée par l'UNESCO sur le pourcentage de personnel technique par rapport à la population totale de chaque pays, dont les conclusions seraient retenues pour l'étude en cours de la CEAO sur la question du renforcement des programmes de formation de main d'oeuvre dans le secteur des ressources en eau de la région.

68. Dans le cadre de l'élément du programme sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le représentant de la République d'Iraq a souligné la nécessité d'utiliser l'énergie solaire dans le développement des zones rurales, notamment en ce qui concerne la production agricole en évolution, puisque, surtout, la région de la CEAO jouissait d'une abondance de cette source d'énergie. Le secrétariat s'est déclaré d'accord avec les vues exprimées par le représentant de l'Iraq et a dit que la question figurait toujours dans ses programmes de travail telle qu'elle figurait dans le document E/ECWA/XI/CP/8 présenté au Comité permanent pour le Programme.

69. En ce qui concerne l'élément du programme sur les causes déterminantes et les conséquences des tendances de population, le représentant de l'Iraq a souligné la nécessité de tenir compte des recommandations de la Conférence d'Amman qui a reflété les vues des Etats arabes de la région en ce qui concerne les politiques en matière de population.

70. En ce qui concerne le sous-programme sur la gestion du travail et sur l'emploi en matière de main d'oeuvre, le représentant de l'Organisation arabe du travail a souligné la nécessité de faire des efforts pour résoudre le problème de manque de renseignements sur le marché du travail et d'étudier les mouvements de la main d'oeuvre. Il a appuyé les efforts de la CEAO à cet égard, montrant qu'ils coïncidaient avec les objectifs de l'Organisation arabe du travail.

71. Sur ce même sujet, dont le représentant du Qatar a souligné l'importance de ce point, en particulier dans les circonstances actuelles où des efforts sont faits pour parvenir à une utilisation optimum de la main d'oeuvre. Il s'est référé à l'expérience acquise par le Qatar dans ce domaine grâce à sa volonté de créer une faculté d'administration à l'université du Qatar en vue de former les administrateurs du Qatar capables de réaliser les objectifs de développement socio-économique. Il a exprimé l'espoir que le secrétariat de la CEAO tiendrait compte du facteur de la main d'oeuvre dans ses programmes à venir.

72. En ce qui concerne l'élément du programme relatif à la science et à la technologie et l'élément du programme relatif au développement du potentiel d'expertise, de génie et de design dans des pays choisis de la CEAO, le représentant de la Jordanie a indiqué que le thème de cette section ne correspondait pas au titre et a demandé une explication. Le secrétariat a expliqué que les spécifications du sous-programme en question montraient à l'évidence qu'il avait été planifié fondamentalement pour étudier et analyser les progrès du potentiel d'expertise, de génie et de design dans certains pays de la CEAO afin de profiter de l'expérience, tirer les leçons qui s'imposent et parvenir aux décisions voulues pour le développement à venir de ce potentiel.

73. Pour ce qui est du développement social et l'élément du programme sur l'évaluation de l'intégration des femmes dans le processus de développement, le représentant de l'Iraq a félicité le secrétariat de la CEAO des efforts qu'il a accomplis en faveur du progrès de la situation des femmes. Il a souligné la nécessité de poursuivre les programmes qui garantissaient une participation accrue des femmes au développement, en particulier, dans les domaines de la production étant donné qu'elles constituaient la moitié de la société.

74. Le représentant du Qatar a évoqué les progrès réalisés dans son pays dans le domaine de l'éducation des femmes, en rappelant qu'elles constituaient la moitié de tous les étudiants et que son pays encourageait assidûment cette tendance de telle sorte que les femmes puissent jouer leur rôle dans la société. Il a fait appel au secrétariat pour qu'il fasse plus attention à ce thème dans ses programmes à venir. Cela pourrait réduire la nécessité d'importer de la main d'oeuvre de l'extérieur de la région de la CEAO, pratique qui avait des conséquences néfastes sur les changements sociaux dans les Etats membres.

75. En ce qui concerne la procédure, le représentant de l'Egypte a dit que les travaux de la CEAO ne devraient pas se limiter à la seule participation aux réunions et à la dispense de conseils mais, au contraire, devraient être fondés sur un concept global de facteurs de développement social dans les pays de la région. Il a suggéré que cela devrait s'appliquer également au secteur social et autres secteurs de développement.

76. Le représentant du FISE a remercié le secrétariat de ses efforts pour réhausser le potentiel national et régional en vue de la définition, de la formulation et de l'application de projets visant au progrès de la condition des femmes. Il a recommandé qu'il y ait une coordination préalable entre les organisations internationales qui s'occupent du renforcement du potentiel du rôle des femmes et que l'on utilise les indicateurs tels que ces études afin de favoriser l'application des projets visant à renforcer et à développer le plus possible le potentiel des femmes.
77. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a souligné le rôle de coordinateur de la CEAO vu la définition claire qu'en ont donnée ses membres. Il était important que la libre volonté de la région soit exprimée dans un plan intégré. Le secrétariat a répondu qu'il avait, en coopération avec la Ligue des Etats arabes, créé un cadre de développement global, qui prévoit un enchaînement équilibré entre le développement social et le développement économique, comme il a été déclaré dans la Charte arabe d'action économique commune. Le secrétariat a tenu une série de réunions avec la Ligue des Etats arabes. Une charte arabe pour le développement social avait été rédigée comme base d'une stratégie sociale globale.
78. En ce qui concerne les statistiques, le représentant de l'Iraq a félicité les experts de la CEAO de leurs travaux dans le domaine des statistiques et de leur coopération avec l'Organisation de statistique centrale de l'Iraq au cours de l'étude sur les conditions requises à l'application de l'enquête industrielle approfondie actuellement effectuée par l'Iraq.
79. Le représentant du FISE a évoqué les divers problèmes qui empêchent l'amélioration de la portée et de la précision des statistiques sociales dans les pays de la région. Il a proposé que l'on donne une plus grande attention aux statistiques de mortalité et en particulier aux statistiques de mortalité infantile chez les enfants de moins de cinq ans puisque ces indicateurs étaient d'une grande importance pour la planification socio-économique.
80. Le secrétariat a exprimé sa reconnaissance aux représentants pour leurs observations importantes et a déclaré que l'un de ses objectifs les plus importants consistait à recueillir les statistiques les plus récentes disponibles au moment voulu. En ce qui concerne les statistiques de l'état civil et les statistiques sur la mortalité infantile, le secrétariat avait expliqué clairement que, depuis le début de 1983, la Division des statistiques avait donné toute son attention aux statistiques démographiques, d'état civil et sociales et se préparait à publier un bulletin spécial détaillé les contenant. Le secrétariat a déclaré également qu'il s'était engagé à améliorer et à normaliser les moyens de recueillir ces statistiques et de les diffuser aux niveaux régional et arabe dans Statistical Indicators of the Arab World qui a été publié en coopération avec le secrétariat de la Ligue des Etats arabes. Il a déclaré que le projet de renforcer les capacités d'enquête sur les ménages avait commencé à jouer un rôle important dans le développement des capacités statistiques des Etats de la région. A cet égard, le coordonateur global du programme au Siège des Nations Unies a fait une déclaration et a jeté quelque lumière sur ce projet vital.

b) Suite donnée aux résolutions de la Commission

81. Le secrétariat a présenté les documents E/ECWA/XI/5 et E/ECWA/XI/5/Add.1, qui contenaient un aperçu de ce qui avait été fait pour donner suite à plusieurs résolutions adoptées par la Commission à sa dixième session.

(i) Résolution 119 (X) de la CEAO relative à la structure de décision de la Commission

82. Le Secrétaire exécutif a examiné la résolution, qui demandait aux Etats membres d'être représentés aux sessions annuelles au niveau ministériel et a décidé que le Comité permanent pour le Programme devrait se réunir avant les sessions annuelles et faire rapport comme il convient à la Réunion ministérielle qui se tiendrait par la suite sur toutes les questions du programme que couvrent son mandat. Puisqu'il n'avait pas été possible de tenir les réunions du Comité permanent pour le Programme à l'heure proposée par le secrétariat à cause de l'impossibilité de former un quorum, le secrétariat était d'avis que le Comité permanent pour le Programme devrait se réunir au cours de la session. Pour ce qui est du paragraphe 4 de la résolution, le secrétariat avait préparé une étude sur les questions courantes en matière de coopération et d'intégration régionales qui avaient été inscrites à l'ordre du jour de la session en tant que point 10.

83. Le représentant du Qatar a demandé que la réunion périodique se tienne à deux niveaux afin de faciliter les travaux de la Commission.

84. Le représentant de la Jordanie a suggéré que le Comité technique se réunisse deux jours avant le Comité permanent.

85. Le représentant de l'Iraq a dit que le Comité permanent pour le Programme était un comité d'experts et a suggéré que ce comité remplisse les fonctions de comité technique, fonctionne comme un comité préparatoire et tienne ses réunions deux jours avant la Réunion ministérielle.

86. Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé une évaluation de la pratique actuelle et si preuve était faite de sa faisabilité elle demeurerait valide; la question n'exigeait aucun changement dans la résolution.

87. Le représentant de l'Egypte a suggéré l'usage du terme "Comité technique" car il est plus précis et a dit qu'il ne s'agissait pas de créer un nouveau comité; la réunion du Comité technique devrait précéder les réunions de la session au niveau ministériel.

88. Le représentant du Qatar a dit que la situation devrait rester telle quelle le Comité permanent devrait être maintenu et les sessions devraient être maintenues, et ce qu'il fallait c'était une réunion préalable d'un comité technique afin de faciliter les travaux des sessions de la Commission, auxquelles les ministres participeraient.

89. Un accord a été obtenu selon lequel la question serait tranchée lors d'une séance close des chefs de délégations qui se réuniraient pour cette raison.

(ii) Résolution 115 (X) de la CEAO relative au programme de travail et aux priorités pour la période 1984-1985

90. Le Secrétaire exécutif a examiné la suite donnée à la résolution et les participants n'ont fait aucune observation.

(iii) Résolution 117 (X) de la CEAO relative à l'assistance internationale à la région du Yémen frappée par un tremblement de terre

91. Après l'examen par le Secrétaire exécutif de la suite donnée à la résolution, le représentant du Yémen a remercié le secrétariat de son rapport exhaustif et détaillé sur l'assistance accordée au Yémen. Il a remercié les Etats arabes et autres Etats amis ainsi que les fonds arabes. Les opérations de sauvetage immédiat n'étaient qu'une partie d'une longue et coûteuse série d'opérations qui ne pouvaient être supportées par les ressources intérieures du seul Yémen. Le Gouvernement avait donc constitué un conseil suprême pour la reconstruction des régions affectées.

92. Le représentant du Yémen démocratique est ensuite intervenu en disant que le point de l'ordre du jour était une question importante et témoignait indubitablement de l'étendue de la catastrophe et de la souffrance des pays les moins avancés; le Yémen démocratique lui-même avait subi de telles catastrophes. Il a remercié la CEAO et les divers Etats et organisations de leur aide pour surmonter ces problèmes.

93. Le représentant de l'Arabie saoudite a affirmé que son pays se tiendrait aux côtés de ses frères des deux Yémens. Il a déclaré que la décision qu'il avait prise était le devoir des Etats arabes et islamiques et que son pays continuerait à endosser cette responsabilité. Il a demandé aux Etats frères et amis de faire l'effort voulu pour aider les deux peuples frères.

94. Le représentant du Fonds arabe de développement économique et social a dit que le Fonds était prêt à accorder son aide au Yémen et participait à la mission d'enquête au Yémen. Il s'est déclaré prêt à collaborer avec la CEAO afin de réaliser les objectifs économiques et sociaux des pays de la région.

95. Le représentant du FISE a ensuite fait une intervention et a remercié le secrétariat de ses efforts pour aider le Yémen. Le FISE avait non seulement fourni des services de santé, comme cela était mentionné dans le rapport de la Commission sur la suite à donner à sa résolution 117 (X), mais avait également offert des services en nature.

96. Le Secrétaire exécutif a remercié le Fonds arabe de développement économique et social, le Fonds de développement du Koweït, les autres Fonds et les organes et organisations régionaux et internationaux qui s'étaient associés pour apporter leur aide au Yémen. Il a dit que la CEAO continuerait d'accorder son aide lorsque des pays de la région seraient victimes de catastrophes, et qu'il avait accordé une aide semblable au Yémen démocratique lorsque ce pays avait eu des inondations. Il a demandé une coopération accrue avec la CEAO afin de lui permettre, le cas échéant, d'apporter une aide rapide aux pays de la région en cas de catastrophe.

(iv) Résolution 118 (X) de la CEAO relative au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

97. Après l'examen par le Secrétaire exécutif de la suite donnée à la résolution, le représentant du Yémen démocratique a déclaré que son pays était intéressé et concerné par la résolution et les mesures requises par le Nouveau Programme substantiel d'action destiné à accroître pendant les années 80 l'aide aux pays les moins avancés de la région dans le cadre de ses priorités. Il s'est déclaré satisfait et a remercié la CEAO et son secrétaire exécutif de l'assistance technique apportée sous forme de services consultatifs régionaux dans divers domaines, telle que la formulation de propositions, l'élaboration d'études de faisabilité, la rédaction de documents de travail par pays, le renforcement de capacités nationales, la création de programmes communs pour les deux Yémens, la recherche de sources de financement et l'application de projets dans le cadre des plans de développement des deux pays.

98. Le représentant de l'Iraq a dit qu'il eût été bon que le rapport de la CEAO sur la suite donnée à la résolution ait reflété les mesures bilatérales et multilatérales prises par les Etats de la région pour apporter leur aide aux pays les moins avancés. Quelques Etats membres de la Commission, par exemple, avaient apporté une aide généreuse aux pays du Sahel frappés par la sécheresse et ce par l'intermédiaire de l'Organisation de la Conférence islamique. Des Etats membres leur ont également prêté assistance par l'intermédiaire du FISE et d'autres organisations des Nations Unies.

99. Le représentant du Qatar a remercié la Commission de ses efforts pour appliquer les résolutions adoptées sur la question et a remercié les Etats et les organisations régionales et internationales qui avaient contribué à résoudre certains des problèmes qui affectaient les pays les moins avancés. Il a demandé à la Commission de continuer de suivre la question, de l'inscrire à tous les ordres du jour des sessions à venir et de suivre les activités y relatives des Etats membres.

100. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a déclaré que le problème le plus pressant était celui de la mortalité due à la faim et non celui des pays les moins avancés. Cette question était à l'ordre du jour de l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des Etats arabes, les organisations de coopération afro-arabe et autres. Il s'est demandé comment la Commission pourrait participer à une action rapide pour sauver les vies de millions de personnes menacées par la faim.

101. Le représentant des Emirats arabes unis a appuyé la proposition faite par les représentants du Qatar et de l'Organisation de libération de la Palestine. Il a souligné la nécessité d'apporter une aide continue aux pays les moins avancés et a recommandé que cette aide couvre tous les domaines.

102. Le représentant de la CNUCED a souligné la nécessité de poursuivre sa collaboration avec la CEAO afin d'aider les pays les moins avancés. Il a dit que le programme de la CNUCED prévoyait la tenue de réunions d'organisations internationales qui prêteraient assistance aux pays les moins avancés et a appelé l'attention plus particulièrement sur la réunion sur ce thème, qui doit se tenir en 1985.

103. Le représentant de l'Organisation arabe du développement industriel a exprimé l'espoir qu'un plan exhaustif et une conception globale seraient élaborés par toutes les organisations arabes et régionales en vue de tracer un programme global pour toute la région de la CEAO dans lequel la situation de six des pays arabes les moins avancés serait examinée.

104. Le Secrétaire exécutif s'est déclaré satisfait de l'appui qu'il a reçu à cet égard. Il a ajouté que la CEAO collaborait avec la CNUCED et, à cette fin, avait participé à la Conférence de Sana'a. Il a dit que la CEAO tiendrait compte des propositions faites par les représentants. Il a demandé que l'on donne à la CEAO des renseignements et des détails de l'aide apportée par les pays de la région aux pays les moins avancés afin de compléter les informations disponibles à cet égard à la Commission de telle sorte que la CEAO puisse les inclure dans le rapport qu'elle doit présenter au Conseil économique et social des Nations Unies. Il a dit également que l'assistance apportée par la CEAO aux pays les moins avancés était financée par le Fonds d'affectation spéciale de la Commission qui a reçu des dons de plusieurs Etats membres, comme l'Arabie saoudite, l'Iraq, le Qatar, ainsi que des pays occidentaux comme les Pays-Bas, la France et les autres membres de la Communauté économique européenne. Il a demandé davantage de contributions pour permettre à la CEAO de continuer de jouer un rôle efficace à cet égard. Il a évoqué également la possibilité d'effectuer des missions communes par la CEAO et d'autres organisations arabes.

- (v) Résolution 123 (X) de la CEAO relative à l'étude de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe palestinien
- (vi) Résolution 116 (X) de la CEAO sur les questions relatives au personnel et à l'administration

105. La session a décidé d'examiner les deux résolutions mentionnées ci-dessus à une séance privée de chefs de délégations.

- c) Examen et évolution à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement

106. Le Secrétaire exécutif a présenté un document E/ECWA/XI/6 portant sur l'examen et l'évolution à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans la région de la CEAO. Il a déclaré que la Stratégie avait été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en vue d'accélérer le développement des pays en développement dans le cadre d'un ordre économique international fondé sur la justice et l'efficacité. Il a indiqué que les réalisations des pays en développement depuis l'adoption de cette stratégie étaient loin de remplir l'objectif fixé.

107. Le représentant de l'Iraq a souligné que les pays producteurs de pétrole en général, notamment les Etats membres de la CEAO, avaient dépassé l'objectif fixé par la Stratégie internationale du développement de la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne le don d'un certain pourcentage de leur produit national brut pour l'assistance aux pays en développement. Il a ajouté que, pour les raisons énoncées dans le rapport, bien qu'incomplètes, ces dernières années ont connu une réduction des montants consacrés à l'aide à cause de la détérioration des conditions et du déclin des prix sur le marché du pétrole et également à cause de la poursuite de la guerre irano-iraquienne qui, depuis qu'elle a commencé, quatre ans auparavant, a drainé les ressources financières de l'Iraq et, dans une moindre mesure, des Etats arabes membres de la CEAO. Il a considéré trop optimistes les prévisions du document selon lesquelles, malgré les conséquences néfastes de la stagnation économique, les pays membres de l'OPEP continueraient d'apporter une aide extérieure pour le développement dépassant largement le niveau fixé par la Stratégie internationale du développement et celui des pays développés, vu que la poursuite de la guerre irano-iraquienne en particulier conduirait à la réduction de cette aide, ce qui empêcherait la réalisation de prévisions aussi optimistes.

108. Le représentant de l'Egypte a évoqué une observation, contenue dans le document, selon laquelle quelques pays de la région, notamment l'Egypte, dépendaient toujours d'assistance alimentaire venant de l'étranger. Il a fait observer que bien que l'Egypte ait recours dans une grande mesure à de l'alimentation importée, ces importations étaient payées en liquide et ne constituaient pas "une aide alimentaire".

109. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a évoqué la guerre irano-iraquienne et ses conséquences sur le développement de la République d'Iraq. Il a dit que les ressources financières gaspillées dans les Etats arabes à cause de la politique agressive d'Israel depuis sa création, il y a 36ans suffiraient à changer tous les aspects de la vie dans la région. Il a condamné cette politique et a attiré l'attention sur sa nature destructrice et les menaces qu'elle pose non seulement au peuple palestinien mais également aux peuples de toute la région dont les aspirations en ce qui concerne le progrès et le développement étaient de ce fait sérieusement compromises.

110. Le représentant de l'Arabie saoudite s'est déclaré d'accord avec la déclaration des orateurs précédents en ce qui concerne les conséquences de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et l'épuisement des ressources de l'Iraq en particulier et celles des Etats arabes en général. Il a affirmé les conséquences maléfiques et destructrices de l'existence d'Israel et l'épuisement des énergies de la nation arabe et a demandé à la communauté internationale de faire des efforts concrets pour parvenir à stabiliser la région.

111. Le représentant de la Jordanie a demandé que la CEAO fasse un rapport qui reflète certaines données numériques sur les effets économiques de l'impasse continue dans la recherche d'une solution juste à la question palestinienne et à la guerre irano-iraquienne, soit en chiffres absolus soit en pourcentages, et leurs conséquences sur le revenu national de la Jordanie, de l'Iraq et des Etats environnants.

112. Le représentant de l'Egypte a dit que le document présenté par le secrétariat aurait dû être plus clair et contenir plus de renseignements à jour et que les données auraient été plus disponibles s'il y avait eu un apport plus libre de renseignements des Etats membres à la CEAO. Il a donné l'exemple des données contenues dans le document sur le déclin du taux de croissance annuelle du produit national brut des pays de la région. Il a demandé que les données relatives à l'Egypte soient rendues plus explicites, et il a dit qu'il ne suffisait pas de se contenter de dire "à l'exception de l'Egypte". La déclaration contenue dans le rapport en ce qui concerne l'allocation de un pour cent du PNB à l'assistance aux pays en développement s'appliquait aux pays développés, riches et industrialisés et non aux pays producteurs de pétrole en tant que tels.

113. Le Secrétaire exécutif a dit que les conséquences de la guerre irano-iraquienne ne se limitaient pas à l'Iraq mais s'étendaient à plusieurs pays arabes. Pour ce qui est de la correction de certains des renseignements contenus dans le document, le secrétariat serait heureux de recevoir les renseignements aussi rapidement que possible afin d'apporter les amendements voulus au document avant qu'il soit présenté au Conseil économique et social.

2. Suite donnée au niveau régional aux travaux des
Conférences mondiales des Nations Unies et des
réunions régionales de la CEAO
(point 7 de l'ordre du jour)

114. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/XI/8 contenant un rapport et un certain nombre d'annexes résumant les documents de base, les débats et la suite donnée au niveau régional aux conférences mondiales. Il portait sur les conférences et les réunions suivantes:

a) Consultations intergouvernementales régionales entre la FAO et la
CEAO sur le développement rural dans la région du Proche-Orient

115. Dans sa présentation de la question, le secrétariat a déclaré que les consultations qu'il avait organisées se sont déroulées comme une suite à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Rome en 1979. Ces consultations avaient passé en revue les politiques nationales de réforme agraire et rurale et la question de l'élimination de la pauvreté dans les campagnes. Les recommandations obtenues à la suite des consultations seraient prises en considération dans les programmes de travail de la Commission.

116. Le représentant de l'Arabie saoudite a souhaité davantage de renseignements sur les projets ruraux entrepris par les divers pays de la région.

b) Réunion préparatoire régionale de l'Asie occidentale sur
l'Année internationale de la jeunesse

117. Dans le cadre de cette question, le secrétariat a évoqué la résolution de l'Assemblée générale faisant de l'année 1985 l'Année internationale de la jeunesse avec pour thème, la participation, la paix et le développement et le programme établi des dispositions et activités portant sur la préparation de l'Année internationale de la jeunesse. Sur la base de ce programme, la Commission avait organisé une réunion régionale des membres de la CEAO en préparation de l'Année internationale de la jeunesse en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires.

Le secrétariat avait présenté deux documents de travail de base à cette réunion: l'un sur la situation et les besoins de la jeunesse dans la région de l'Asie occidentale, l'autre sur un plan régional d'action pour la jeunesse dans la région de l'Asie occidentale. La réunion a adopté le plan régional d'action qui devait être présenté à la Conférence mondiale sur l'Année internationale de la jeunesse prévue en 1985.

c) Réunion préparatoire régionale de l'Asie occidentale pour le Septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants

118. En présentant ce point, le secrétariat a indiqué que cette réunion était l'une de plusieurs réunions préparatoires régionales tenues pour discuter l'ordre du jour provisoire du Septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, prévu en 1985, et pour faire les recommandations nécessaires aux travaux préparatoires et à la préparation des documents pour le Congrès. Le secrétariat avait participé à l'organisation de cette réunion en faisant les arrangements nécessaires et en prêtant une assistance technique pour le déroulement des débats. La réunion a discuté les conditions dominantes dans la région de la CEAO en ce qui concerne la prévention du crime et la justice sociale, en insistant plus particulièrement sur les aspects caractéristiques et particuliers de la région dans ce domaine. La réunion a également adopté une résolution intitulée "Création d'un Institut arabe régional pour la prévention du crime et le traitement des délinquants", affilié aux Nations Unies.

d) Conférence régionale de la population dans le monde arabe en préparation de la Conférence internationale sur la population

119. En présentant ce point, le secrétariat a appelé l'attention sur le fait que la réunion avait été la première réalisation de collaboration entre la CEAO et la Ligue des Etats arabes et où le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, les Etats membres de la Ligue des Etats arabes de la CEAO et de la Commission économique pour l'Afrique ainsi que les organisations internationales, régionales, gouvernementales et non-gouvernementales avaient également participé. Cette réunion avait abouti à la "Déclaration d'Amman" sur la population dans le monde arabe; document qui reflétait les vues de la région sur les questions de population et de développement, et montrait la nécessité ressentie par les Etats de la région de réaliser le développement complet des pays arabes. Le Secrétaire exécutif a ensuite appelé l'attention sur le Congrès parlementaire arabe qui devait se tenir à Tunis. A cet égard, il a exprimé l'espoir que les délégations arabes participant à cette réunion adopteraient une position concordant avec la Déclaration d'Amman et une position unie lors de la Conférence internationale de la population, qui doit se tenir au Mexique en août cette année.

120. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a remercié le secrétariat de la CEAO de sa contribution à la préparation de la Conférence régionale de la population. Il a en outre apprécié le fait que la Conférence avait été le résultat des efforts communs de la CEAO et de la Ligue des Etats arabes et a exprimé l'espoir que cette collaboration s'étendrait pour le plus grand bien des Etats de la région.

121. Le représentant de la Division de la population des Nations Unies a dit que plusieurs documents préparatoires à la Conférence de Mexico avaient déjà été publiés et que la Division de la population préparait également les documents scientifiques nécessaires à la Conférence à la lumière des décisions du Conseil économique et social.

3. Travaux préparatoires de la Commission pour ONUDI IV
(point 8 de l'ordre du jour)

122. Le Secrétaire exécutif a présenté les documents E/ECWA/XI/9, E/ECWA/XI/9/Add.1 et E/ECWA/XI/9/Add.2 qui comprenaient les travaux préparatoires de la Commission à ONUDI IV conformément à la résolution adoptée à la dixième session. Il a déclaré que le secrétariat avait préparé trois documents sur les questions soumises à examen, qui présentaient un intérêt particulier à la région. Une conférence des ministres de l'industrie des Etats arabes était prévue en mai 1984 et la CEAO avait l'intention d'y participer afin de présenter une position arabe régionale unifiée à la Conférence de Vienne.

123. Le représentant de l'Organisation arabe du développement industriel a appelé l'attention sur l'importance de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et a proposé qu'une position unie soit adoptée par les Etats arabes. En ce qui concerne les questions à son ordre du jour, il a dit que l'Organisation arabe pour le développement industriel avait préparé plusieurs documents de base sur ces questions qui seraient présentés aux ministres arabes de l'industrie à la sixième Conférence sur le développement industriel, afin de déterminer une position arabe cohérente, comme il convient. Il a également déclaré que l'Organisation était prête à collaborer pleinement avec la CEAO et à élaborer un document de travail commun sur cette base.

124. Le représentant de l'Iraq a demandé une position arabe unifiée quant à la solution à apporter au déséquilibre de la structure des secteurs de la production arabe, ainsi qu'une participation accrue des industries de transformation arabes dans la formation du produit national brut arabe. Il a ajouté que, malgré les efforts faits au cours des années 60 pour rectifier le cours du développement industriel arabe, il y avait eu un déclin de l'importance relative de la production des industries de transformation en tant qu'élément du produit national brut arabe.

En outre, la structure des industries de transformation arabes a été caractérisée par la prépondérance des industries productrices de biens intermédiaires et de consommation aux dépens des industries productrices de biens d'équipement, qui comptaient seulement 15 pour cent de la production de toutes les industries de transformation arabes.

125. Le représentant de l'Egypte a fait observer que les renseignements statistiques figurant dans le document E/ECWA/XI/9/Add.2 ne sont plus à jour. Il a dit qu'il avait remarqué certaines incohérences pour ce qui est des années pour lesquelles des données ont été fournies, ce qui donnait l'impression que les données n'étaient pas disponibles et ne pouvaient donc pas être inventées pour être utilisées. Il a demandé que ces renseignements soient mis à jour, puisque, a-t-il affirmé, il serait possible d'obtenir des données jusqu'en 1982.

126. Le représentant de l'Arabie saoudite a exprimé la satisfaction de sa délégation de la qualité du document préparé et a demandé qu'il comprenne des renseignements précis sur les progrès scientifiques et le transfert de technologie dans la région ainsi que sur l'importance de la formation technique et industrielle.

127. Le représentant de la Jordanie a suggéré que l'on insiste davantage sur les besoins de collaboration avec l'Organisation arabe du développement industriel en ce qui concerne l'expression d'idées communes pour définir la position arabe unifiée qui devait fixer aux Etats arabes un cadre de discussion sur l'ordre du jour d'ONUDI IV. Il a également souligné l'importance de l'étude sur la comparaison de la répartition géographique des industries et de la population dans les Etats arabes. Il a dit, en ce qui concerne les six sujets choisis dans les documents proposés, qu'il fallait donner toute l'attention nécessaire au rôle que jouent la poursuite du problème de la Palestine, l'invasion du Liban et la guerre irano-iraquienne et leurs répercussions sur le développement industriel arabe.

4. Situation financière des programmes de la Commission (point 9 de l'ordre du jour)

128. Le secrétariat a examiné la situation financière des programmes de la Commission tels qu'ils sont énoncés dans le document E/ECWA/XI/10 sur la situation financière du budget-programme ordinaire de la Commission. Le détail des sources de financement extra-budgétaires disponibles figure dans les documents E/ECWA/XI/10/Add.1 et E/ECWA/XI/10/Add.1/Suppl.1. Le document E/ECWA/XI/10/Add.2 contenait un rapport du secrétariat sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités régionales de la CEAO.

129. Le représentant de l'Iraq a fait remarqué que le document E/ECWA/XI/10 relatif au budget-programme ordinaire de la Commission donnait la totalité des ressources allouées aux deux exercices biennaux 1982-1983 et 1984-1985. Il a ajouté que le document ne justifiait pas les sommes dépensées allouées en 1982-1983 et ne fournissait donc pas une base pour une comparaison saine et réaliste entre les

sommes allouées pour les deux périodes, étant donné surtout qu'elles devaient en fait être dépensées pour la plus grande partie en salaires du personnel et qu'il y avait un taux élevé de postes vacants de près de 30 pour cent dans l'administration; ce taux atteignait 23 pour cent en avril 1983.

130. Le secrétariat a répondu à la question soulevée par le représentant de l'Iraq en ce qui concerne le document E/ECWA/XI/10 qui, avait-il dit, ne contenait pas le détail des dépenses engagées au maximum des allocations parce que les comptes ordinaires finals pour la période 1982-83 n'avaient pas été terminés lors de la présentation du document. Il a ajouté, malgré la proportion élevée de postes vacants, que l'augmentation des ressources était due aux dépenses engagées lors du transfert de la CEAO de Beyrouth à Bagdad et aux coûts du maintien du nouveau siège permanent à Bagdad.

5. Questions courantes en matière de coopération et d'intégration régionale (résolution 119(X) de la CEAO)
(point 10 de l'ordre du jour)

131. Le secrétariat a présenté ce point conformément à la résolution 119 (X) de la Commission relative à la structure de décision de la Commission telle qu'elle figure dans le document E/ECWA/XI/11.

132. Le représentant de la République d'Iraq a fait quelques remarques sur ce point. Il a déclaré qu'il était essentiellement destiné à mettre en lumière certaines réalisations dans le domaine de la coopération économique arabe commune et à éviter le double emploi des efforts visant à favoriser le développement arabe commun. Il a appelé l'attention sur les efforts du Conseil pour l'unité économique arabe pour élargir le marché commun arabe et sur le fait qu'"un Fonds de compensation" était créé pour faciliter l'accès de membres éventuels des pays arabes les moins avancés. En outre, le Conseil s'est efforcé de transformer le marché de "zone de libre-échange" en une union douanière et de nombreuses dispositions ont déjà été prises en ce qui concerne l'unification des législations, des règlements douaniers et un barème tarifaire extérieur commun applicable aux partenaires commerciaux de l'extérieur. Ces dispositions et réalisations méritaient d'être suivies et examinées attentivement car en dernière analyse elles relevaient des intérêts de la Commission pour les questions courantes en matière de coopération et d'intégration économiques régionales. Il a poursuivi en mentionnant les deux documents principaux adoptés à la onzième Conférence au sommet arabe, tenue à Amman en 1980, le document sur la stratégie de travail économique arabe commun et le document sur la Charte de travail économique régionale. Il a déclaré que ces deux documents constituaient un point décisif de "l'évolution collective arabe" et qu'ils avaient conduit à des changements fondamentaux dans les économies arabes et incorporé les liens qui existaient entre elles. Il a souligné la nécessité de préserver la coopération économique arabe des conflits

arabes et de l'empêcher de se mêler des différends et des conflits politiques naissants et de se conformer aux dispositions de la Charte de travail économique national. Il a évoqué la Convention commune sur les investissements en équipement dans les Etats arabes et l'accord pour faciliter et développer les courants commerciaux entre les Etats arabes. Quant à la question de la participation du secteur privé dans le domaine de la coopération régionale, il a dit qu'il était essentiel de tirer profit des efforts déployés par la Ligue des Etats arabes, l'Institut arabe d'assurance des investissements, la Fédération générale des Chambres de commerce, l'industrie et l'agriculture dans les pays arabes pour convoquer et organiser des conférences spéciales pour les hommes d'affaires et les promoteurs arabes qui visaient à "encourager" le secteur privé à participer à la promotion du développement arabe commun. En ce qui concerne les mouvements de main d'oeuvre au sein de la région de la CEAO, il a demandé aux pays importateurs et exportateurs de main d'oeuvre d'établir les perspectives à long terme des besoins de la région. A cet égard, il a été proposé que les pays intéressés devraient conclure des accords bilatéraux et multilatéraux afin de contrôler les mouvements de main d'oeuvre au-delà de leurs frontières nationales et d'organiser leur transfert dans la région.

133. Le représentant de l'Egypte s'est déclaré d'accord avec les remarques du représentant de l'Iraq et il a demandé qu'une plus grande attention soit accordée à la question de savoir dans quelle mesure il était possible de poursuivre la coopération économique sous toutes ses formes entre les Etats de la région malgré les circonstances politiques qui pourraient survenir. Il a demandé que priorité soit donnée, lorsque cela est possible, à la main d'oeuvre technique arabe.

134. Le représentant de la Chambre internationale du Commerce a dit qu'il était d'avis que la coopération et la coordination entre organisations et institutions arabes et internationales y compris la CEAO et entre les investisseurs et promoteurs arabes par l'intermédiaire de leurs chambres de commerce, leurs fédérations ou leur Fédération générale puissent contribuer au renforcement de l'action économique arabe commune.

135. Le représentant du Qatar a mentionné le fait que les réalisations du Conseil de la coopération du Golfe comprenaient l'abolition des droits de douane sur le commerce des produits nationaux ainsi qu'entre les Etats membres, la liberté de mouvement des capitaux et des citoyens, comme étape préliminaire à la création d'un marché commun du Golfe.

136. Le secrétariat a remarqué que la brève étude présentée au titre du point de l'ordre du jour contenu dans le document E/ECWA/XI/11 ne contenait pas d'évaluation des activités et des efforts des pays de la région dans le domaine de la coopération régionale. Cette étude devait fournir une occasion aux Etats membres de donner des renseignements et des idées à la Commission sur les nouvelles formes de coopération et d'intégration régionales entre elles.

6. Coopération entre les pays en développement
et les organisations régionales
(point 11 de l'ordre du jour)

137. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/XI/12 contenant un rapport sur les activités qu'il avait entreprises pour renforcer et consolider la coopération économique et technique entre les pays en développement et les organisations régionales pour appliquer la résolution 1983/50 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1983. Le document portait sur les activités de la Commission visant à promouvoir la coopération entre les pays en développement en général, et plus particulièrement au niveau régional, dans les domaines de création d'institutions. La Commission est parvenue à ce résultat en dispensant ses services consultatifs et de formation, en coordonnant et en harmonisant les activités de recherche, les activités liées à l'exécution des projets, l'échange des informations, et la coordination dans les domaines d'appui financier en matière de coopération technique entre les pays en développement, et les activités liées aux publications, aux ateliers de formation et aux séminaires.

138. Le représentant de l'Union arabe des télécommunications a demandé le renforcement des modes de coopération entre la CEAO et l'Union arabe des télécommunications particulièrement dans le domaine technique.

7. Amendements au Règlement intérieur de la Commission
(point 12 de l'ordre du jour)

139. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/XI/13 relatif au changement de la date de l'ouverture de la session; la porter du troisième lundi d'avril au troisième dimanche du même mois. La proposition a été discutée lors d'une séance privée des chefs de délégations, au cours de laquelle il a été décidé que la date d'ouverture annuelle de la session serait le troisième samedi d'avril.

8. Décennie des transports et des communications en Asie
et dans le Pacifique (point 13 de l'ordre du jour)

140. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/XI/14 contenant une étude des mesures prises par la CEAO en application de la résolution 1983/69 du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1983, concernant la Décennie des transports et des communications en Asie et dans le Pacifique, 1985-1994. Le secrétariat avait établi le contact nécessaire avec le secrétariat de la CESAP afin de contrôler les activités à entreprendre en préparation de la Décennie.

9. Décentralisation des activités économiques et sociales dans les commissions régionales et renforcement de celles-ci (résolution 32/198 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies)
(point 14 de l'ordre du jour)

141. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/XI/15/Rev.1 et a déclaré que, sur la base de la résolution 32/197 qui définit la base pour l'application du processus de décentralisation, de la résolution 35/197, qui porte sur la restructuration des services d'appui au secrétariat du siège, de la résolution 33/202 qui accorde aux Commissions régionales le statut d'agents d'exécution des projets intersecteurs aux niveaux régional, subrégional et interrégional ou les projets qui ne relèvent pas de la responsabilité des institutions spécialisées et qui sont entrepris par le Département de la coopération technique en faveur du développement et, conformément à la résolution 37/214 de l'Assemblée générale, les commissions régionales et les groupes intéressés au siège ont échangé leurs vues sur la répartition actuelle des responsabilités dans tous les domaines de programmes et en conséquence, le domaine du développement social, avait été assigné à la CEAO. Le secrétariat a fait remarquer que, suite aux consultations qui avaient eu lieu entre le siège et les commissions régionales, il avait été décidé qu'il fallait accorder une plus grande attention au renforcement des résolutions des commissions régionales et s'assurer que cet accord portait sur les types d'activités à effectuer au cours de l'exercice biennal en cours ou dans le prochain budget-programme. Il fallait également étudier la liste des activités communes de telle sorte qu'elles soient effectuées rapidement. Il a été donné une importance particulière à la question de la décentralisation des ressources et à la nécessité de parvenir à décentraliser les activités lors de la préparation du prochain budget-programme.

10. Questions diverses
(point 15 de l'ordre du jour)

142. Le représentant du Liban a exprimé la satisfaction et la gratitude de son gouvernement à M. Taha Yassine Ramadan, premier vice-ministre d'Iraq, pour avoir mentionné le Liban dans son allocution. Il a demandé au secrétariat de donner priorité à la satisfaction des demandes que ferait le Liban à la Commission étant donné que les circonstances particulières qui ont existé dans son pays depuis neuf ans l'ont empêché d'utiliser à plein les services de la Commission.

11. Rapport du Comité permanent pour le Programme
(point 16 de l'ordre du jour)

143. Le Comité permanent pour le Programme s'est réuni au siège de la CEAO du 22 au 26 avril 1984 (voir par. 145 et 146 ci-après).

12. Adoption du rapport de la Commission sur sa onzième session
(point 17 de l'ordre du jour)

144. A la sixième séance plénière, tenue le 26 avril 1984, la Commission a adopté son projet de rapport au Conseil économique et social et a autorisé le Rapporteur à finaliser le rapport et à introduire tous les changements rédactionnels voulus.

D. Programme de travail et priorités

145. Le Comité permanent pour le Programme a discuté le programme de travail, les priorités et la mise à jour du plan à moyen terme pour la période 1984-85 et a présenté son rapport (E/ECWA/XI/7/Rev.1) à la onzième session de la CEAO.

146. A la sixième séance plénière, tenue le 26 avril 1984, la onzième session de la CEAO a adopté le rapport du Comité permanent pour le Programme ainsi que les résolutions du Comité permanent.

IV. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION
A SA ONZIEME SESSION

124(XI) Etude de la situation et des possibilités économiques
et sociales du peuple arabe palestinien 1/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 27(III) de 1976 qui prévoyait la préparation d'une étude exhaustive de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe palestinien,

Rappelant en outre sa résolution 123(X) de 1983,

Prenant note de la communication du Secrétaire exécutif concernant l'étude à l'examen,

1. Décide de présenter aux Etats membres l'étude complète et son résumé, ainsi que le rapport du Sous-comité, créé conformément à sa résolution 123(X), pour leur permettre de faire leurs observations dans les quatre mois suivants;

2. Prie le Sous-comité de se réunir après cette période, pour examiner les observations des Etats membres et de revoir les versions complètes et résumées afin de produire une étude et un résumé nouveaux, dans une période de moins de huit mois;

3. Invite les Etats membres à financer le traitement des membres du Sous-comité et le coût des traductions de l'étude complète en arabe le cas échéant après révision, sur la base des prévisions financières présentées par le Secrétaire exécutif de la Commission;

4. Décide de ne distribuer aux non-membres ni l'étude ni son résumé avant qu'ils aient été révisés et adoptés à la douzième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale

6ème séance
26 avril 1984

125(XI) La structure générale de décision de la Commission

126(XI) Questions relatives au personnel et à l'administration

(Ces deux résolutions se trouvent au chapitre premier du rapport).

1/ Pour le débat sur l'alinéa b) du point 6 de l'ordre du jour, qui a précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 105 ci-dessus.

127(XI) Quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI IV) *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 37/212 de l'Assemblée générale dans laquelle le projet d'ordre du jour provisoire de la Quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI IV) a été adoptée,

Sachant gré des efforts du secrétariat de la Commission économique pour l'Asie occidentale pour se préparer à la Quatrième Conférence générale de l'ONU DI IV qui doit se tenir à Vienne du 2 au 18 août 1984, notamment les rapports y relatifs présentés à la onzième session de la Commission par le Secrétaire exécutif,

1. Prie le Secrétaire exécutif de continuer de donner aux membres de la Commission une assistance technique sous forme de renseignements et d'études portant sur les thèmes à débattre lors de la Quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI IV) et de maintenir la coordination avec l'Organisation arabe pour le développement industriel dans ces domaines;

2. Prie en outre le Secrétaire exécutif d'inscrire à l'ordre du jour de la douzième session un point particulier relatif aux recommandations et aux décisions de l'ONU DI IV.

6ème séance
26 avril 1984

* Pour le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 122 à 127 ci-dessus.

128(XI) Conférence régionale de la population dans
le monde arabe en préparation de la Conférence
internationale sur la population *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant les efforts faits sur le plan international pour préparer la Conférence internationale sur la population (1984) et évaluer les réalisations dans le domaine des questions de population depuis la Conférence mondiale de la Population à Bucarest en 1974,

Sachant gré des efforts du secrétariat pour appliquer son programme en matière de population et de l'appui que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population accorde à ce programme,

Sachant gré également des réalisations du secrétariat pour avoir réuni la Conférence régionale de la population dans le monde arabe (Amman, 25-29 mars 1984) en collaboration avec le secrétariat de la Ligue des Etats arabes, en vue de préparer la Conférence internationale sur la population (1984), comme le Secrétaire exécutif l'a annoncé dans sa note sur la suite donnée, au niveau régional, aux conférences mondiales des Nations Unies et aux réunions régionales de la Commission économique pour l'Asie occidentale *,

Prenant note du rapport du Comité préparatoire pour la Conférence internationale sur la population, 1984 *,

1. Souscrit à la Déclaration d'Amman sur la population dans le monde arabe publiée par la Conférence régionale et la considère comme étant une contribution de la Commission économique pour l'Asie occidentale à la préparation de la Conférence internationale sur la population, 1984;

2. Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport à la deuxième session de la Commission sur les travaux et les résolutions de la Conférence internationale.

6ème séance
26 avril 1984

* Pour le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 119 à 121 ci-dessus.

** E/ECWA/XI/8.

*** Conseil économique et social des Nations Unies (E/1984/28).

129(XI) Renforcement du potentiel national dans
le domaine des enquêtes sur les ménages *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Prenant note du rapport du Secrétaire exécutif sur les progrès réalisés dans le domaine de la coopération technique régionale, en ce qui concerne en particulier le renforcement du potentiel national dans le domaine des enquêtes sur les ménages,

Rappelant que le programme sur le renforcement du potentiel national dans le domaine des enquêtes sur les ménages a été créé pour aider les membres de la Commission à s'assurer, par des enquêtes sur les ménages, un courant constant de renseignements statistiques nécessaires à l'élaboration et à l'adoption de plans et de politiques de développement ainsi qu'à l'accroissement de leur potentiel national pour mener ces enquêtes à bien,

Tenant compte de ce que plusieurs Etats qui ont élaboré des programmes détaillés d'enquête sur les ménages n'ont pas pu commencer à les mettre en oeuvre à cause du manque des ressources techniques et financières voulues,

Consciente de l'importance de l'assistance technique que fournit dans ce domaine le secrétariat de la Section d'enquête sur les ménages aux membres de la Commission,

1. Souligne la nécessité de permettre aux Etats membres de la Commission qui ont élaboré des programmes d'enquêtes sur les ménages d'appliquer ces programmes afin de les utiliser dans les opérations de planification du développement en profitant des services techniques fournis par le secrétariat de la Commission à cette fin;

2. Prie instamment les organisations et organes financiers de continuer de fournir l'appui technique et financier dans le cadre de leurs programmes de coopération technique qui permettra aux membres de la Commission de mettre en oeuvre leurs programmes nationaux d'enquête sur les ménages.

6ème séance
26 avril 1984

* Pour le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 80 ci-dessus.

130(XI) Renforcement du programme de la CEAO en ce qui concerne l'accroissement de la participation des femmes arabes au développement *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Guidée par la résolution 3520(XXX) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1975 qui demandait aux commissions régionales de donner priorité au développement et à l'application de stratégies effectives en vue de faire progresser les objectifs du Plan d'action mondial destiné à accroître la participation des femmes au développement aux niveaux régional et sous-régional, en tenant compte des circonstances et des priorités de chaque Etat,

Rappelant sa résolution 17(II) du 9 mai 1975 adoptée à l'unanimité qui demandait au Secrétaire exécutif d'intensifier les activités du secrétariat dans ce domaine,

Rappelant en outre sa résolution 66(V) du 6 octobre 1978, adoptée à l'unanimité, qui adoptait les recommandations du plan d'action régional concernant les responsabilités de la CEAO dans le domaine du rôle de la femme et du développement, et priait instamment le Secrétaire exécutif d'intensifier ses efforts pour appliquer ces recommandations par les programmes et les activités voulues,

Sachant gré de la contribution du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme aux projets d'assistance technique exécutés par le secrétariat de la CEAO au profit de ses membres, soulignant ainsi l'importance de l'appui constant de la communauté internationale à ce fonds en vue de lui permettre de poursuivre ses activités,

Ayant à l'esprit la résolution 35/136 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1980, qui demandait que soit convoquée, à la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, une conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats dans ce domaine,

Consciente de l'importance particulière de la participation des délégations officielles de ses membres à la réunion préparatoire régionale prévue en décembre 1984 en vue de l'adoption des documents officiels et des positions communes qui constituent sa contribution à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui doit se tenir à Nairobi en 1985 et, consciente également de l'importance de la vaste participation de leurs délégations à ladite Conférence mondiale,

* Pour le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 73 et 74 ci-dessus.

1. Prie instamment le Secrétaire exécutif d'établir les contacts nécessaires avec la Ligue des Etats arabes, ses institutions spécialisées et autres organisations régionales arabes intéressées en vue de contribuer à tenir la Réunion régionale sur les femmes comme l'une des activités de la Commission en préparation de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme;

2. Prie le Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur la possibilité de mettre sur pied un projet régional, dans le cadre du programme sur les femmes, en coopération avec les organisations et organes internationaux et régionaux arabes qui pourrait être réalisé par le secrétariat pour la poursuite de la recherche des études et l'apport d'assistance technique et de services consultatifs aux niveaux national et régional de la CEAO, en tenant compte des diverses sources de financement susceptibles de répondre aux besoins de ce projet.

6ème séance
26 avril 1984

131(XI) Le système d'information à la Commission économique pour l'Asie occidentale*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 1981/63 du Conseil économique et social sur le renforcement et la coordination des systèmes d'information aux Nations Unies,

Rappelant en outre la résolution 36/237 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1981, relative à la création d'un Groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales de l'Organisation des Nations Unies,

Consciente des services énormes qu'un système d'information à la CEAO rendrait aux membres de la Commission et à d'autres utilisateurs possibles,

Prenant note du rapport du Secrétaire exécutif sur les travaux de la Commission dans le domaine des systèmes d'information,

1. Prie le Secrétaire exécutif de mettre sur pied un programme de travail exhaustif pour mettre au point l'infrastructure d'information du secrétariat dans le cadre du programme de travail et des priorités pour 1986-1987 comprenant des projets qui pourraient être financés par diverses sources extrabudgétaires;

2. Prie en outre le Secrétaire exécutif de collaborer avec les organisations arabes, régionales et internationales afin de coordonner le programme d'information et de s'assurer que les projets se complètent et d'empêcher qu'ils fassent double emploi;

3. Demande au Secrétaire exécutif de faire rapport à la quatrième session du Comité permanent pour le Programme sur le programme de travail en vue du développement du système d'information.

6ème séance
26 avril 1984

* Le Comité permanent pour le Programme a renvoyé ce projet de résolution à la onzième session de la Commission. Voir le rapport du Comité permanent pour le Programme (E/ECWA/XI/7/Rev.2).

132(XI) Situation économique et sociale du peuple arabe palestinien sous l'occupation *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 30(III) du 14 mai 1976 qui priait instamment le Conseil économique et social de s'efforcer d'adopter rapidement des mesures pratiques en vue d'assurer l'amélioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien dans son foyer national et sa résolution 108(IX) du 11 mai 1982 sur l'assistance à l'Organisation de libération de la Palestine,

Rappelant également le contenu des paragraphes 14 et 15 de la section b) de la Déclaration de Genève sur la Palestine et le programme de travail relatif à l'exercice des droits des Palestiniens qui contenaient respectivement des recommandations visant à "prendre des mesures pour soulager les fardeaux économiques et sociaux du peuple Palestinien dus à l'occupation israélienne continue de son territoire depuis 1967" et "d'envisager de contribuer ou d'augmenter les contributions spéciales aux budgets, aux programmes et aux projets proposés des organismes, fonds et institutions des Nations Unies auxquels il a été demandé d'apporter une assistance humanitaire, économique et sociale au peuple palestinien",

1. Exprime sa gratitude au Secrétaire exécutif des efforts du secrétariat pour effectuer les études économiques et sociales sur le peuple palestinien;

2. Demande au Secrétaire exécutif de continuer d'accorder une attention particulière aux études économiques et sociales sur le peuple palestinien dans les territoires occupés.

6ème séance
26 avril 1984

* Cette résolution a été présentée par la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine et a été adoptée à l'unanimité par la Commission.

Annexe I

ETAT DES INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Budget-programme pour l'exercice biennal 1984-85

Incidences administratives et financières du projet de résolution 125(XI)
relatif à la structure générale de décision de la Commission

Note du Secrétaire exécutif

1. Au paragraphe 1 de la résolution 125(XI) de la CEA0 relative à la structure générale de décision de la Commission, la Commission économique pour l'Asie occidentale recommande que le Conseil économique et social désigne le Comité permanent pour le Programme Comité technique et ajoute à son mandat "L'examen des points à l'ordre du jour provisoire de la session annuelle en préparation de la réunion de la Commission au niveau ministériel".
2. Au paragraphe 2 de la résolution, la Commission a décidé quel'alinéa a) de l'article 1 du Règlement intérieur devrait être modifié et se lire: la session commencerait normalement, tous les ans, le samedi de la troisième semaine d'avril.
3. Les heures de travail actuelles au secrétariat de la Commission sont de 7h30 à 14h30, du dimanche au jeudi. La réunion de la session le samedi obligerait le secrétariat à travailler hors des heures de travail normales; il faudrait donc prévoir une rétribution supplémentaire pour le personnel de la catégorie des services généraux.
4. L'on estime que servir la session le samedi signifierait pour le secrétariat que soit disponible tout le personnel de la catégorie des services généraux de la Section du Service des Conférences, quelques membres du personnel des services généraux de la Section de services généraux et quelques secrétaires détachées d'autres sections du secrétariat. D'après l'expérience passée il faudrait une centaine de personnes des services généraux qui travailleraient en heures supplémentaires pour la session le samedi.
5. Dans le cas où la Commission adopterait la résolution, il faudrait 10 000 dollars américains pour couvrir les heures supplémentaires du personnel des services généraux qui serait appelé à travailler le samedi de la session de la Commission. Dans les années à venir, le montant annuel de 10 000 dollars augmenterait au taux de l'inflation.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES A LA COMMISSION
A SA ONZIEME SESSION

<u>COTE</u>	<u>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</u>	<u>TITRE</u>
E/ECWA/XI/1	3	Ordre du jour provisoire
E/ECWA/XI/1/Rev.1	3	Ordre du jour provisoire
E/ECWA/XI/1/Rev.2	3	Ordre du jour
E/ECWA/XI/1/Rev.1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
E/ECWA/XI/2	4	Organisation des travaux
E/ECWA/XI/3	5	Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission à participer à titre consultatif aux travaux de la onzième session de la Commission
E/ECWA/XI/4/Partie I et Corr.1	6 a)	Etat d'avancement de l'exécution du programme de travail
E/ECWA/XI/4/Partie II	6 a)	Activités de coopération technique et projets d'assistance technique
E/ECWA/XI/4/Add.1/Partie I	6 a)	Etat d'avancement de l'exécution du programme de travail
E/ECWA/XI/4/Add.1/Partie II		<u>Additif</u> Compte rendus exécutifs
E/ECWA/XI/5	6 b)	Rapport sur les activités de la Commission: suite donnée aux résolutions de la Commission
E/ECWA/XI/5/Add.1	6 b)	Rapport sur les activités de la Commission: suite donnée aux résolutions de la Commission (résolution 116(X))
E/ECWA/XI/6 et Corr.1	6 c)	Examen et évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans la région de la CEAO (compte rendu)

E/ECWA/XI/6/Add.1	6 c)	Examen et évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans la région de la CEAO
E/ECWA/XI/7	7	Rapport du Comité permanent pour le Programme
E/ECWA/XI/8	8	Suite donnée au niveau régional aux conférences mondiales des Nations Unies et aux réunions régionales de la CEAO
E/ECWA/XI/9 E/ECWA/XI/9/Add.1 E/ECWA/XI/9/Add.2	9	Travaux préparatoires de la Commission pour l'ONUDI IV
E/ECWA/XI/10	10	Situation financière des programmes de la Commission: budget-programme ordinaire de la Commission
E/ECWA/XI/10/Add.1	10	Situation financière des programmes de la Commission: ressources extra-budgétaires à l'appui des programmes de la Commission
E/ECWA/XI/10/Add.1/Suppl.1	10	Situation financière des programmes de la Commission: ressources extra-budgétaires à l'appui des programmes de la Commission
E/ECWA/XI/10/Add.2	10	Situation financière des programmes de la Commission: Fonds d'affectation spéciale pour les activités régionales de la CEAO
E/ECWA/XI/11	11	Questions courantes en matière de coopération et d'intégration régionales en Asie occidentale
E/ECWA/XI/12	12	Coopération entre pays en développement et organisations régionales
E/ECWA/XI/13	13	Amendements au règlement intérieur provisoire: date d'ouverture de la session
E/ECWA/XI/14	14	Décennie des transports et des communications en Asie et dans le Pacifique, 1985-1994
E/ECWA/XI/15 E/ECWA/XI/15/Rev.1	15	Décentralisation: résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies

E/ECWA/XI/16

Projet de rapport final

E/ECWA/XI/INF.1

Informations aux participants

E/ECWA/XI/INF.2/Rev.1

Liste de documents

E/ECWA/XI/INF.3/Rev.2

Liste des participants

Annexe III

LISTE DES PUBLICATIONS PARUES DEPUIS LA DIXIEME
SESSION DE LA COMMISSION

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/AGR/83/6	The status and management of agricultural resources in the ECWA region (Situation et gestion des ressources agricoles dans la région de la CEAO)
E/ECWA/AGR/83/9	Pastoral and livestock management systems in the ECWA region (Systèmes de gestion pastorale et du bétail dans la région de la CEAO)
E/ECWA/AGR/84/2	Review of the sample design for the agricultural household survey in the Yemen Arab Republic (Examen du plan-témoin de l'enquête sur les ménages agricoles en République arabe du Yémen)
E/ECWA/AGR/WG.14/12	Report of the Expert Group Meeting on Review of Experiences with Rural Development Projects in Countries of Western Asia (Baghdad, September / October 1983) (Rapport de la Réunion du Groupe d'experts sur l'examen des expériences avec les projets de développement rural dans les pays d'Asie occidentale) (Bagdad, septembre - octobre 1983))
E/ECWA/AGR/IG.1/10	Report of the Expert Group Meeting on Review of Experiences with Rural Development Projects in Countries of Western Asia (Baghdad, October 1983) (Rapport de la Réunion du Groupe d'experts sur l'examen des expériences avec les projets de développement rural dans les pays d'Asie occidentale) (Bagdad, octobre 1983))
E/ECWA/AGR/WG.15/9	Report of the Expert Group Meeting on Constraints in Agricultural Planning and Resource Mobilization for Food Programmes in the ECWA Region (Baghdad, December 1983) (Rapport de la Réunion du Groupe d'experts sur les contraintes de la planification et de la mobilisation des ressources agricoles pour les programmes alimentaires dans la région de la CEAO (Bagdad, décembre 1983))
	<u>Agriculture and Development, Annual Bulletin No. 5 (1983)</u> <u>(Agriculture et Développement, Bulletin annuel No. 5 (1983))</u>

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/DPD/84/8	The operations of transnational banks in the Hashemite Kingdom of Jordan (Opérations des banques transnationales au Royaume hashémite de Jordanie)
E/ECWA/DPD/WG/15	Expert Group Meeting on Feasible Forms of Economic Co-operation and Integration in Western Asia (Réunion du Groupe d'experts sur les formes possibles de coopération et d'intégration économiques en Asie occidentale)
	Review and appraisal of the implementation of the International Development Strategy for the Third United Nations Development Decade in the ECWA region (August 1983) (Examen et évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans la région de la CEAO) (août 1983)
	<u>Survey of Economic and Social Developments in the ECWA Region (Baghdad, 1984)</u>
	<u>Studies on development problems in countries of Western Asia (1983)</u> <u>(Examen des progrès économiques et sociaux dans la région de la CEAO (Bagdad, 1984))</u>
	<u>Etudes sur les problèmes de développement dans les pays d'Asie occidentale (1983))</u>
E/ECWA/ID/83/6	Report on the Expert Group Meeting on Electrical Network Interconnection in the Meshreq Arab Countries (October 1983) (Rapport sur la Réunion du Groupe d'experts sur le réseau électrique dans les pays du Meshreq Arab) (octobre 1983)
E/ECWA/ID/WG.8/41	Preliminary technological and economic considerations on the manufacture of electronic (semi-conductor) components (Examen technologique et économique préliminaire de la fabrication d'éléments) (semi-conducteur) électroniques
E/ECWA/ID/WG.9/FR	Final report on the Experts Panel on Electric Power Generators and Turbines Manufacturing (1984) (Rapport final sur le Conseil d'experts sur la fabrication de générateurs d'énergie électrique et de turbines) (1984)

Cote	Titre
E/ECWA/NR/83/2	<p>Survey of economic analysis of the actual and potential development of industrial mineral deposits in the ECWA region (Examen d'analyses économiques du développement en cours et potentiel des gisements de minerai industriel dans la région de la CEAO)</p> <p>Energy conservation in the ECWA region: prospects and possible lines of action, Natural Resources Bulletin, (vol.I, No.1, 1984) (Conservation de l'énergie dans la région de la CEAO: perspectives et possibilités d'action, Bulletin des ressources naturelles) (vol. I, No. 1, 1984)</p> <p>Regional programme for new and renewable sources of energy, with special reference to rural applications, Natural Resources Bulletin, (vol.I, No. 2, 1984) (Programme régional concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et notamment leurs applications rurales, Bulletin des ressources naturelles) (vol.I, No. 2, 1984)</p>
E/ECWA/NR/WG.2	<p>Joint ECWA/FSSTD Training Workshop on Strategic Problems Involved In Importing Technology for Industrial Investment (Baghdad, 1983) (Atelier de formation commun CEAO/FSSTD sur les problèmes stratégiques qu'implique l'importation de technologie pour l'investissement industriel) (Bagdad, 1983)</p>
E/ECWA/POP/Conf.5/CRP3	<p>The demographic situation and prospects for the ECWA region (1983) (La situation démographique et perspectives pour la région de la CEAO) (1983)</p> <p><u>Population Bulletin of ECWA (Baghdad, 1984)</u> <u>(Bulletin démographique de la CEAO) (Bagdad, 1984)</u></p>
E/ECWA/PPCU	<p><u>Directory of Regional and National Training Institutes, Research Centres, Specialized Agencies, Training and Technical University Programmes Available in ECWA Countries</u> <u>(volumes I & II, 1983)</u> <u>(Annuaire des instituts de formation régionaux et nationaux, des centres de recherches, des institutions spécialisées, des programmes d'université technique et de formation disponibles dans les pays de la CEAO) (volumes I et II, 1983)</u></p> <p>Regional intergovernmental consultations for formulation and implementation of a programme for TCTD: Activities and ideas to improve such activities at the interregional level (Consultations régionales intergouvernementales pour la formulation et l'application d'un programme pour TCTD: activités et idées pour améliorer ces activités au niveau interrégional)</p>

Cote	Title
E/ECWA/SD/83/3	Progress report to the thirteenth session of the Consultative Committee on ECWA's Voluntary Fund Activities covering the period January-December 1982 (Rapport de situation à la treizième session du Comité consultatif sur les activités du Fonds volontaire de la CEAO pour la période de janvier à décembre 1982)
E/ECWA/SD/83/5	Progress report of the fourteenth session of the Consultative Committee of the Voluntary Fund for the United Nations Decade for Women: ECWA's activities covering the period January-June 1983 (Rapport de situation à la quatorzième session du Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme: activités de la CEAO pour la période de janvier à juin 1983)
E/ECWA/SD/83/5/Rev.1	Voluntary Fund for the United Nations Decade for Women: Role of rural women in economic development in the ECWA region (Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme: rôle des femmes en milieu rural dans le développement économique dans la région de la CEAO)
E/ECWA/SDP/83/5	Report of the Workshop on National Planning and the Integration of Women in Development, Institute of Development Planning (Damascus, 10-23 December 1979) (Rapport du Colloque sur la planification nationale et l'intégration des femmes dans le développement, Institut de planification du développement) (Damas, 10-23 décembre 1979)
E/ECWA/SDP/83/6	Some demographic implications of urbanization in the ECWA region (Quelques conséquences démographiques de l'urbanisation dans la région de la CEAO)
E/ECWA/SDP/83/7	The Role of women's organizations in implementing the regional and international plans of action (Le rôle des organisations de femmes dans la mise en oeuvre des plans d'action régionaux et internationaux)
E/ECWA/SDP/84/2	Progress report to the fifteenth session of the Consultative Committee of the Voluntary Fund for the United Nations Decade for Women: ECWA's activities covering the period July-December 1983 (Rapport de situation à la quinzième session du Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme: activités de la CEAO pour la période de juillet à décembre 1983)

Cote	Title
E/ECWA/SDP/Conf.1/4/2	Final report of the Regional Preparatory Meeting Devoted to the International Youth Year for Western Asia (Baghdad, 1983) (Rapport final de la Réunion préparatoire régionale consacrée à l'Année internationale de la jeunesse pour l'Asie occidentale) (Bagdad, 1983)
E/ECWA/STAT/WG.4/13	Report of the Expert Group Meeting on Income Distribution Statistics in the Arab Countries, 1983 (Rapport de la Réunion du Groupe d'experts sur les statistiques de distribution de revenu dans les pays arabes, 1983)
	<u>External Trade Bulletin of the ECWA Region, 1st Issue (Baghdad, 1983) (Bulletin de commerce extérieur de la région de la CEAO, premier numéro) (Bagdad, 1983)</u>
	<u>Gross Domestic Product, National Disposable Income and Consolidated Account Statistics of ECWA Countries, National Accounts Studies: Bulletin No5 (1983) (produit national brut, revenu disponible national et statistiques comptables globales des pays de la CEAO - Etudes comptables nationales: Bulletin No. 5) (1983)</u>
	<u>Statistical Abstract of the Region of the Economic Commission for Western Asia, 6th Issue (Baghdad, 1983) (Rapport analytique des statistiques de la Commission économique pour l'Asie occidentale, 6ème numéro) (Bagdad, 1983)</u>
	<u>Studies on Prices and Index numbers in the ECWA Region, 1972-1982, Bulletin No. 5 (Baghdad 1984) (Etudes de prix et indexations dans la région de la CEAO, 1972-1982, Bulletin No. 5) (Bagdad, 1984)</u>
E/ECWA/TCTD/83/2	Mathematical analysis, evaluation and classification of tourism resources and attractions in the ECWA region (Analyse mathématique, évaluation et classification des ressources du tourisme et des attractions dans la région de la CEAO)
E/ECWA/TCTD/83/3	West Asian transport networks: An overview (Réseaux de transport en Asie occidentale: aperçu général)
E/ECWA/TCTD/83/5	Strategy for the development of tourism in the ECWA region (Stratégie pour le développement du tourisme dans la région de la CEAO)

Cote	Title
E/ECWA/TCTD/84/2	Mid-term review and appraisal of progress in the implementation of the International Development Strategy for the Third United Nations Development Decade: Transport, communications and tourism (Examen et évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement: transport, communications et tourisme)
E/ECWA/TCTD/84/3	Transport harmonization and standardization of documents (Harmonisation des transports et normalisation des documents)
E/ECWA/TCTD/84/5	Improvement of road maintenance in the ECWA region (Amélioration de l'entretien des routes dans la région de la CEAO)
E/ECWA/ARDCES/3	Arab Regional Documentation Centre for Economic and Social Development (1984) (Centre de documentation régionale arabe pour le développement économique et social) (1984)